



Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion

CESAG



**Master en Banque Finance**

MBF

Année académique 2016-2017

Option Marchés Financiers et Finance d'entreprise

Projet professionnel

Thème

**« Conception et mise en place d'un fonds de  
pension au service du secteur informel au Burkina  
Faso : Prévoyance Retraite »**

**Présenté par**

TIEBA Yves Miguel

16<sup>e</sup> promotion.

**Sous la supervision de**

Dr MOUSSA-SALEY Hadiza

Enseignante-chercheuse

CESAG Grande École.



Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion

CESAG



Master en Banque Finance

MBF

Année académique 2016-2017

Option Marchés Financiers et Finance d'entreprise

Projet professionnel

Thème

**« Conception et mise en place d'un fonds de  
pension au service du secteur informel au Burkina  
Faso : Prévoyance Retraite »**

**Présenté par**

TIEBA Yves Miguel

16<sup>e</sup> promotion

**Sous la supervision de**

Dr MOUSSA-SALEY Hadiza

Enseignante-chercheuse

CESAG Grande École.

### **Dédicace**

À mes parents, Goulè Marc et Olga N'boyir pour leur amour, et sacrifices.

À mon oncle Paul Kaba Thiéba pour ses conseils et encouragements.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## Remerciements

Ce travail a été rendu possible grâce à l'appui de plusieurs personnes. Je tiens à remercier le Dr. Hadiza MOUSSA-SALEY, enseignante-chercheuse et responsable de programme grande école du CESAG pour avoir bien voulu m'encadrer dans la rédaction de ce document.

J'adresse également mes remerciements et ma profonde gratitude à :

- Babacar SECK, Coordonnateur du Programme Master en Banque Finance.
- Professeur Alain KENMOGNE, pour ses enseignements et sa disponibilité
- Dr Aboudou OUATTARA, Enseignant-chercheur en finance de marché et responsable de la salle des marchés du CESAG pour ses enseignements.
- M<sup>e</sup> Chantal Délia OUEDRAOGO, Assistante du Programme Master en Banque Finance, pour ses bons conseils.
- Mes frères et sœurs, pour leurs prières et soutiens ;
- Mes ami(e)s et proches pour leur compréhension et leur encouragement ;
- La 16<sup>e</sup> promotion du programme Master en Banque et Finance
- Toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration de ce projet.

### Liste de sigles et abréviations.

BFR : Besoin en Fonds de Roulement.

BRVM : Bourse régionale des Valeurs Mobilières.

CARFO : Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires.

CEPED : Centre Population et Développement.

CESAG : Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion.

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

CREPMF : Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés financiers.

EPPS : Établissements Publics de Prévoyance Sociale.

FCP : Fonds Commun de Placement.

IDH : Indice de Développement Humain.

INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie.

IPRES : L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.

PEP : Plan d'Épargne Populaire.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PNDES : Programme National de Développement Economique et Social.

PNPS : Programme National de Protection Sociale.

PNUD : Programme des Nation Unies pour le Développement

RSE : Répertoire Statistique des Entreprises.

SGI : Société de Gestion et Intermédiation.

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable.

SMIG Salaire Minimum Interprofession Garanti.

SVT : Spécialiste de Valeur du Trésor.

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

UPI : Unité de Production Informelle.

### Liste des tableaux.

Tableau 1 : Répartition des activités économiques. ....	9
Tableau 2 : Pourcentage salarial des cotisations à la CNSS et à la CARFO. ....	11
Tableau 3 : Analyse SWOT du système de retraite du BURKINA. ....	12
Tableau 4 : description des différents critères de définition du secteur informel ....	14
Tableau 5 : Description des différents niveaux d'informalité ....	15
Tableau 6 : Rémunération mensuelle moyenne en milieu informel.....	17
Tableau 7 : Dépense annuelle des ménages évoluant en milieu informel ....	18
Tableau 8 : Analyse opportunités et menace du système de protection sociale du Burkina. ...	23
Tableau 9 : Condition d'octroi de l'agrément pour la contribution d'un fonds commun de placement .....	30
Tableau 10 : Description du fonctionnement du fonds.....	34
Tableau 11:Description des sous-fonds collectifs.....	36
Tableau 12:Politique de frais de gestion.....	41
Tableau 13:Répartition du matériel bureautique et mobilier ....	42
Tableau 14:Evolution des ressources humaines.....	43
Tableau 15: Frais d'établissement de Prévoyance retraite .....	44
Tableau 16: récapitulatif des acquisitions incorporelles.....	45
Tableau 17:Récapitulatif des acquisitions corporelles.....	46
Tableau 18: Chiffres d'affaires prévisionnels .....	49
Tableau 19:Compte de résultat prévisionnel.....	51
Tableau 20: risques éventuels de gestion de prévoyance retraite .....	55
Tableau 21:Mesures visant à réduire nos risques de gestion .....	55
Tableau 22 : variation de la VAN en fonction du taux de croissance des épargnants. ....	56
Tableau 23 variation de la VAN en fonction du CMPC.....	57
Tableau 24:récapitulatif des scénarios.....	58
Tableau 25: Calcul des ratios de rentabilité économique et financière .....	60

### Liste des figures

Figure 1 : Représentation de la concentration régionale des activités économiques. ....	8
Figure 2 : Pourcentage des activités informelles dans les principales activités économiques .	16
Figure 3:Parts de l'informel par activité économique .....	17
Figure 4 : résultat de l'enquête auprès des travailleurs informels 1 .....	26

TIEBA Yves Miguel, 16<sup>ème</sup> Promotion MBF, projet professionnel.

---

Figure 5 : Résultat de l'enquête auprès des travailleurs informels 2.....	26
Figure 6 : résultat de l'enquête auprès des travailleurs informels 3.....	27
Figure 7 : Représentation du modèle organisationnel de Prévoyance retraite.....	31
Figure 8 : Répartition de la population active évoluant en milieu informel par activités. ....	73

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## Sommaire

Dédicace.....	i
Remerciements.....	ii
Sommaire.....	iii
Liste des sigles et Abréviations.....	iv
Liste des tableaux et figures.....	v
Introduction générale.....	1
Chapitre 1: Opportunité de mise en place d'un fonds de pension au profit du secteur informel dans la ville de Ouagadougou.....	6
I. Contexte général : Analyse du cadre macroéconomique et social du Burkina Faso.....	6
II. Les caractéristiques du secteur informel au Burkina Faso.....	13
III. Généralités sur les fonds de pension.....	18
IV. Analyse de l'environnement et de la concurrence au Burkina Faso.....	21
Chapitre 2: Création d'un fonds de pension au profit des travailleurs informels « Prévoyance retraite ».....	28
I. Présentation du fonds pensions.....	28
II. Offre des services de « Prévoyances retraites ».....	33
III. Politique de rémunération du fonds.....	40
IV. Planification de ressource matérielle et humaine.....	41
Chapitre 3: Coût, modalités de financement et rentabilité du projet.....	44
I. Évaluation des coûts du projet et financement.....	44
II. Modalité de financement du projet.....	46
III. Projection financière.....	47
IV. Evaluation de la rentabilité.....	52
Table des matières.....	76
Conclusion générale.....	56
Les références bibliographiques.....	57
Annexes.....	59
Table des matières.....	66
Résumé.....	68



## Introduction

La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective, qui permet aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, notamment des situations susceptibles de compromettre la sécurité économique d'un citoyen ou de sa famille (maladie, chômage, invalidité, vieillesse)<sup>1</sup>. La protection sociale aide donc, à lutter efficacement contre la pauvreté, l'inégalité, et permet le renforcement et la promotion du capital humain. De ce fait, les pays africains devraient en particulier, pour l'amélioration du climat social, miser sur le développement égalitaire de la protection sociale. C'est d'ailleurs dans cette même optique pérenne que, le Burkina Faso a entrepris depuis quelques années d'importantes réformes visant à améliorer la protection sociale de ses citoyens.

Avec une population estimée à 18 millions<sup>2</sup> d'habitants en 2017 selon la banque mondiale, le Burkina Faso a progressé de cinq (5) places, entre 2013 et 2015 passant de 188<sup>e</sup> à 183<sup>e</sup> rang sur la base du classement mondial de l'indice de développement humain<sup>3</sup> du dernier rapport de l'organe des Nations Unies responsables du développement (PNUD). Cette évolution se justifie par des avancées notables réalisées dans le domaine de l'éducation, notamment grâce à l'instauration de la gratuité des frais de scolarité et des manuels scolaires, ce qui a permis de contribuer considérablement au relèvement du taux brut de scolarisation. À cela s'ajoute l'amélioration de l'accessibilité aux services de santé, grâce aux subventions des soins et à la gratuité des soins préventifs pour les populations vulnérables (femme et enfant de moins de 5 ans). Des progrès ont également été effectués, aussi bien dans la création d'emploi et de l'entrepreneuriat local, que dans l'amélioration de la couverture sociale des travailleurs, le renforcement du cadre institutionnel de l'assurance sociale et de l'extension du bénéfice de toutes les prestations sociales aux travailleurs exclus du système de sécurité sociale.

Toutefois, en dépit de toutes ces avancées dans le domaine de la protection sociale, d'importants progrès restent à faire, notamment dans le cas de la gestion des retraites. La retraite est la situation sociale et financière d'un individu qui, ayant atteint l'âge minimum requis, cesse son activité professionnelle, en générale de manière définitive et perçoit régulièrement un revenu sous forme de pensions provenant de ses cotisations passées. Notons qu'au Burkina, cet avantage est réservé exclusivement au secteur formel. En effet, les lois du travail encadrent

---

<sup>1</sup> Définition tirée du site vie publique, <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/protection-sociale/definition/qu-est-ce-que-protection-sociale>, consulté le 14/05/2017

<sup>2</sup> Banque mondiale : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/burkinafaso>, consulté le 01/04/2017

<sup>3</sup> Rapport 2016 du programme des Nations unies pour le développement.

rigoureusement les travailleurs du secteur formel par un ensemble de règles obligatoires de protection sociale visant à préparer l'employé à sa future vie inactive.

Cependant, le Burkina Faso comme la plupart des pays en développement de l'Afrique de l'Ouest se démarquent un peu plus par une prédominance d'un secteur informel qui englobe environ 80 % de la population active. Le secteur informel, dont nous adopterons comme définition, le concept proposé par **Benjamin et Mbaye (2012)** est « l'ensemble des activités économiques qui échappent à toute législation ». Ces activités dites « informelles » se concentrent essentiellement autour de cinq (5) principales branches d'activités qui sont notamment le commerce, les prestations de services, la construction, l'hôtellerie, l'artisanat, le transport et la restauration et autres activités de fabrication avec cependant, une prédilection pour le sous-secteur du commerce. La contribution du secteur informel à l'économie n'est pas des moindres : ce secteur est d'ailleurs le premier créateur d'emplois au Burkina, et il contribue à environ 50 % au produit intérieur brut (PIB) comme le confirme l'étude dirigée par Benjamin et Mbaye (2012)<sup>4</sup>.

Pourtant, force est de constater que les résultats des réformes entreprises par l'État burkinabé dans son programme national de protection sociale restent mitigés en matière de protection sociale des travailleurs du secteur informel et tout particulièrement dans ce cas, de la prévoyance retraite.

En effet, au terme de la loi n° 015-2006<sup>5</sup> du Code du travail burkinabé du 15 mai 2006, les textes définissent les bénéficiaires du système de protection sociale comme étant les travailleurs du privé et les fonctionnaires. Le code de sécurité sociale, quant à lui, prévoit une affiliation volontaire en sa loi (4), tout en précisant en son article 12 que la prétention à une assurance volontaire est assujettie à revenu mensuel supérieur ou égale au salaire minimum interprofession garanti qui est de 32 218 FCFA.

En général, les travailleurs du secteur « informel » ne peuvent se prévaloir d'un salaire fixe. On peut donc, comprendre la faible portée qu'à sur cette couche une telle réforme. Ainsi, une enquête réalisée en 2010 par la direction des études et de la stratégie de la CNSS<sup>6</sup> a démontré que seulement 9,8 % de la population burkinabé bénéficiait d'une protection sociale (retraite par cotisation). Le système de protection sociale de type public (CNSS, CARFO<sup>7</sup>) ou de type

---

<sup>4</sup> Les entreprises informelles de l'Afrique l'ouest francophone, Nancy Benjamin et Ahmadou Aly Mbaye, 2012.

<sup>5</sup> Loi n° 15-2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso.

<sup>6</sup> Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

<sup>7</sup> Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO).

marchand (Assurances privées) ne concerne donc qu'une petite minorité de la population active et est difficilement à la portée de la population exerçant dans le secteur informel, au vu notamment des conditions d'adhésion. En 2015, sur une population active d'environ 8 millions (18 ans ou plus), la CNSS comptait seulement un total d'environ 700 000<sup>8</sup> travailleurs assurés, dont 22,1 % d'agents de l'État et 77,9 % de travailleurs du secteur privé. Le reste de la population active recouvrait à des formes traditionnelles de solidarité telle que l'aide des parents, l'aide des associations communautaires ou à d'autres formes de solidarité (9,3 %). (CEPED, 2012)<sup>9</sup>.

Aujourd'hui, les défis posés par la compétitivité internationale imposent plus que jamais une réforme systématique du système de protection sociale en vue de l'élargir à la couche défavorisée et notamment aux travailleurs du secteur informel. Dans les autres pays d'Afrique francophones, des réflexions sont en cours en vue d'élargir le système de protection sociale au secteur informel. Au Sénégal, par exemple, l'institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES), a en vue d'insérer les individus du milieu informel au régime de la retraite, lancé en 2014 une toute première formule d'épargne volontaire au bénéficiaire des travailleurs informel. En partenariat avec Sen Sénégal et Orange Money et avec un mode de cotisation flexible, ce système permet ainsi aux travailleurs de l'informel de se constituer une épargne afin de préparer leur future retraite et cela au rythme de leurs rentrées d'argent.

Ailleurs, des dispositifs de retraite sont organisés sur une base volontaire par des entreprises du secteur privé ou des établissements de secteur public ou parapublic sous forme de fonds de pension gérés par des organismes de gestion collectifs qui perçoivent des cotisations salariales et/ou patronales et capitalisent afin de les reverser aux retraités sous forme de rente ou de capital. On peut ainsi citer à titre d'exemple, le Fonds de Sécurité et d'Assurance Nationale (*Security and National Insurance Trust, SNNIT*) au Ghana, qui a été mis en place en début février 2008<sup>9</sup>, un autre fonds dénommé le fonds pour le secteur informel (*Informal Sector Fund, ISF*) sur la base du succès d'un projet pilote démarré en mai 2005. (Banque mondiale, 2012)

C'est à la suite de cette analyse et de ces constats, qu'est né notre idée de projet ayant pour objectif de mettre en place un fonds de pension au service des acteurs du secteur informel au Burkina, en nous s'inspirant du modèle de gestion collective d'épargne de l'IPRES au Sénégal, du fonds ISF au Ghana et du modèle classique de gestion de fonds de pension. Ainsi notre projet dont le thème est « Conception et mise en place d'un fonds de pension au service du secteur

---

<sup>8</sup> Publication 2015, CNSS.

<sup>9</sup> Banque mondiale, « Note de politique tirée de la stratégie de protection sociale en Afrique régimes de retraite » : [documents.worldbank.org](http://documents.worldbank.org) consulté 02/07/2017

informel au Burkina Faso : Prévoyance retraite » se propose de mettre à la disposition des acteurs du monde informel du Burkina, un tout premier outil de gestion collective d'épargne flexible et adapté à leur niveau de revenu, en vue de leur offrir les moyens de se préparer à vivre dignement leur retraite au Burkina Faso. Il est opportun de mener une réflexion sur les différentes contraintes, opportunités et tout particulièrement les modalités de financement et de gestion adaptés pour un tel projet.

Dans cette optique, nous essayerons d'apporter tout le long de la rédaction de ce projet une réponse à la question suivante : quelles sont les stratégies et modalités de conception d'un fonds de pension au service de secteur informel au Burkina Faso ? Pour ce faire, nous comptons effectuer une étude globale du milieu informel du Burkina Faso afin de déboucher sur les objectifs spécifiques c'est-à-dire :

- présenter l'opportunité de la création d'un fonds de pension pour les travailleurs du secteur informel dans la ville de Ouagadougou ;
- présenter la stratégie et les moyens nécessaires à sa constitution ;
- présenter son mode de gestion, ses retombées financières et sa rentabilité et son mode de financement.

Notre projet a pour vocation d'enrichir la bibliothèque du CESAG grâce à son caractère innovateur et adaptée aux réalités de création d'entreprises. Il servira sans aucun doute aux étudiants qui seront intéressés par la réalisation de projet opérant dans un domaine similaire. Aussi, par son sérieux, il continuera à défendre la qualité et l'excellence de la formation du Master en banque et finance.

La réalisation de notre présent rapport, s'est effectué en suivant une méthodologie articulée autour de 3 grands points :

- l'étude de marché ;
- une présentation de notre modèle d'affaire en passant par son organisation et son mode de financement ;
- les modalités de constitution du fonds, l'étude de la rentabilité et de la stratégie de gestion et enfin suivie par une analyse du risque du projet

Dans un premier temps, nous effectuerons une recherche documentaire sur les fonds de pension, du cadre réglementaire et légal de l'environnement de retraite au Burkina Faso, suivi d'une étude de marché. Ensuite, nous effectuerons une enquête qui comprendra une rencontre avec l'administration de l'Institution de prévoyance des retraites au Sénégal (IPRES) et enquête auprès des travailleurs évoluant en milieu informel de la capitale burkinabé, ce qui nous

permettra par la suite d'évaluer le potentiel de réussite de notre projet et les stratégies à adopter pour sa conception.

Enfin, nous effectuerons des simulations financières et de gestion du fonds de pension, afin d'identifier nos besoins pour la réalisation du projet. Nous terminerons par la présentation du de notre mode financement, l'évaluation de sa rentabilité, et enfin les risques relatifs à sa gestion.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

-

## **Chapitre 1: Opportunité de mise en place d'un fonds de pension au profit du secteur informel dans la ville de Ouagadougou.**

L'objectif de ce chapitre est de démontrer, l'importance de la mise en place d'un fonds de pension au profit du secteur informel au Burkina Faso. Nous analyserons pour ce faire, les traditionnels secteurs économiques du Burkina Faso et l'environnement économique informel. Nous ferons une revue littéraire des fonds de pension et une étude du cadre réglementaire et légal relatif à la retraite, afin de déboucher sur une analyse des opportunités qui s'offrent à nous.

### **I. Contexte général : Analyse du cadre macroéconomique et social du Burkina Faso**

Le Burkina Faso, pays enclavé est situé au cœur de l'Afrique occidentale francophone. Depuis 2005, le Burkina a connu une croissance relativement stable et soutenue ce qui s'est renforcée depuis ces cinq (5) dernières années grâce à l'application de programmes économiques tels que Programme National de Développement Economique et Sociale (PNDES, 2016-2020). Selon le rapport du PNUD paru en 2016, le taux de croissance s'est établi en moyenne à 5,5 %<sup>10</sup> entre 2011 et 2015 et le PIB par habitant s'était de à 2,3 %. En 2016, la population s'était estimée à 18,1 millions, avec une croissance de 3,1 %, et un indice de développement humain 0.402<sup>11</sup>.

L'économie burkinabè est fortement dépendante du **secteur tertiaire** qui contribue à environ 46 % de son PIB. Le secteur primaire avec ses sous-secteurs, l'agriculture et l'élevage contribuent à hauteur 36 % du PIB et emploient 75 % de la population qui est majoritairement analphabète. En 2014, le Burkina Faso a connu une crise politique qui a entraîné un changement de régime politique et un net ralentissement de l'économie.

Ainsi, le PNDES, (2016-2020) vise à dynamiser l'économie burkinabè à travers une réforme de l'administration publique, d'importants investissements dans les secteurs porteurs tout en mettant un accent particulier sur l'ensemble des moyens de communication et les infrastructures de base. Sur le plan social, le programme ambitionne mettre en place un nouveau contrat social visant entre autres à faire de la valorisation du capital humain et du cadre de vie, un axe primordial.

---

<sup>10</sup> Rapport du programme national de développement économique et social (PNDES).

<sup>11</sup> Rapport de programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

## **1. Analyse sectorielle de l'économie du Burkina Faso.**

### **a. Le secteur primaire.**

Le secteur primaire est dominé par l'agriculture et l'élevage. C'est un secteur important pour son économie, car il emploie environ 80 % de la population active évoluant en majorité, de manière informelle.

### **b. Le secteur secondaire.**

Le secteur secondaire a connu une croissance de 5,7 % en 2014 et contribue à environ 26 % du PIB. Cette croissance s'explique par le dynamisme des industries manufacturières, de la bonne tenue des BTP et les industries extractives. Ce résultat est la traduction de la politique économique en vigueur visant à moderniser les infrastructures de base et les moyens de communication, tout en encourageant l'exploitation du potentiel minier. Ainsi depuis 2010, le Burkina Faso a connu l'installation de nombreuses entreprises extractives.

Aussi l'or est-il devenu le premier produit d'exportation et la première source de revenus devançant ainsi le coton et a contribué à hauteur d'environ 200 milliards de francs CFA, soit environ 15 % au PIB. Cette croissance des activités secondaire, en particulier les activités aurifères ont entraîné une multiplication des activités informelles.

### **c. Le secteur tertiaire.**

Le secteur tertiaire représente une part très importante à la création de valeur et apparaît comme le plus grand contributeur au PIB. Dominé par le commerce, le tourisme et l'artisanat, ce secteur a enregistré une croissance de 7,2 % en 2014. Aussi la part de ce secteur à la formation du PIB se situerait à 46,2 % en 2014. Cela pourrait s'expliquer par l'émergence d'une couche moyenne de la population et le développement des moyens de communication. Cependant de manière générale, l'ensemble du secteur est dominé par des activités informelles majoritairement de petite et moyenne taille.

#### **❖ Répartition par activité économique et par branche d'activité.**

L'activité économique au Burkina se concentre principalement autour de deux régions : le plateau central et les hauts bassins avec respectivement comme centre Ouagadougou et Bobo Dioulasso qui sont respectivement la capitale politique et la capitale économique. Cette répartition s'explique par regroupement des services administratifs dans ces régions et bien sur la concentration de la population en ces lieux. La ville de Ouagadougou concentre à elle toute

seule 80 % des entreprises. Quant à la ville de Bobo Dioulasso, elle regroupe environ 10 %, et les 10 % restant se répartissent en centre Est et Ouest. (RSE 2013)<sup>12</sup>. La carte ci-dessous (figure1) donne un aperçu de la représentation des activités économiques au Burkina.

**Figure 1 : Représentation de la concentration régionale des activités économiques.**



Source : RSE (2012)

En 2011, le répertoire statistique des entreprises du Burkina dénombrait 6253<sup>13</sup> entreprises formelles en activité, et qui connaissaient un taux de croissance de 7,3 % par rapport à 2010. Cela est le résultat des réformes entreprises visant à améliorer l'environnement des affaires. Ces entreprises se concentrent autour de 5 principales branches d'activité qui sont notamment le commerce, les prestations services, la construction, l'hôtellerie et autre activité de fabrication. Le commerce représente la plus grande branche d'activité pour les entreprises avec plus 37 %. Cela s'explique par le faible niveau d'investissement généralement nécessaire pour commencer les activités de commerce. Les entreprises de services et celles de la construction viennent respectivement en deuxième et troisième position avec 16 % et 14 %.

<sup>12</sup> Répertoire statistique des entreprises, 2013

<sup>13</sup> [www.insd.bf/n/contenu/autres\\_publications/Analyse\\_RSE\\_2011.pdf](http://www.insd.bf/n/contenu/autres_publications/Analyse_RSE_2011.pdf) (RSE 2013).



**Tableau 1 : Répartition des activités économiques.**

Branches d'activité	Nombre	Pourcentage
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	2297	36,7
Immobilier, locations et services aux entreprises	1025	16,4
Construction	890	14,2
Hôtels et restaurant	513	8,2
Activités de fabrications	510	8,2
Transports, activités des auxiliaires de transport et communication	333	5,3
Autres branches d'activité	685	11,0
Total	6253	100

Source : RSE 2012.

## 2. Le système de protection sociale du Burkina Faso.<sup>14</sup>

### a. Description du système de protection sociale du Burkina Faso.

Les organismes de gestion de la sécurité sociale au Burkina Faso sont les Établissements Public de prévoyance sociale (EPPS). Ce sont :

- la Caisse Nationale de Sécurité sociale, CNSS (*pour les agents du secteur privé*).
- La Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires, CARFO (*pour les agents du secteur public*).

Ils sont tous dotés de la personnalité juridique et sont régis par la loi 010-2013/AN de 30 avril 2013. Ils disposent d'une totale autonomie financière et sont placés sous la tutelle technique de ministère responsable de la sécurité sociale et sous la tutelle financière du ministère des Finances. Ils sont tous dotés de la personnalité juridique et sont régis par la loi 010-2013/AN<sup>15</sup> de 30 avril 2013. Ils disposent d'une totale autonomie financière et sont placés sous la tutelle technique de ministère responsable de la sécurité sociale et sous la tutelle financière du ministère des Finances.

<sup>14</sup> [www.coopami.org/fr/.../Burkina%20Faso/social\\_protection/social\\_protection01.pdf](http://www.coopami.org/fr/.../Burkina%20Faso/social_protection/social_protection01.pdf), consulté le 3 mars 2017.

<sup>15</sup> Code sécurité sociale du Burkina, [www.legiburkina.bf](http://www.legiburkina.bf), consulté le 3 mars 2017.

## **b. La protection sociale : la retraite.**

Le système de protection sociale du Burkina Faso est basé sur un système par répartition. En clair, c'est un système fondé sur la solidarité intergénérationnelle qui est la différence fondamentale avec le régime de retraite par capitalisation qui est individuelle et actuellement en pratique dans les pays développés. Son principe est que les actifs (les travailleurs) financent la retraite des inactifs (retraités) par leurs cotisations. Mais en réalité, du point de vue de la gestion des cotisations, ce modèle est similaire du modèle de gestion par capitalisation puisque les structures de gestion procèdent à des placements financiers qui leur permettent d'assurer la pérennité du régime. Ce choix de régime de retraite dépend fortement à la démographie, et son succès est tributaire des performances de l'économie du pays tout particulièrement du niveau de chômage et aussi la gestion rigoureuse des réserves.

## **c. Principe de fonctionnement des régimes de retraite du Burkina Faso.**

Comme décrit précédemment, le Burkina dispose de deux établissements publics de prévoyance sociale et donc de gestion des retraites, la CNSS et la CARFO assurant respectivement les prestations de retraite des travailleurs du secteur privé et du secteur public.

Le tableau suivant résumé les caractéristiques des prestations sociales et tout particulièrement les régimes applicables à chaque travailleur en fonction de ses activités et les modalités de cotisations :

**Tableau 2 : Pourcentage salarial des cotisations à la CNSS et à la CARFO.**

RÉGIME	BRANCHES	COTISATIONS PATRONALES	COTISATION SALARIALE
<b>CARFO</b>			
<b>CIVIL</b> <b>Fonctionnaires,</b> <b>magistrats, collectivité</b> <b>territoriale.</b>	Pensions vieillesse, invalidité et décès.	12 % (14 % pour agents détachés)	8 %
	Risques professionnels		
<b>Militaire.</b>	Pensions vieillesse, invalidité et décès	12 % (14 % agents détachés)	8 %
	Risque professionnel		
<b>CNSS</b>			
<b>Travailleurs secteur</b> <b>privé</b>	Pension vieillesse Pension d'invalidité	5,5 %	16 %

Source : site web de la CNSS et CARFO<sup>16</sup>

❖ **Synthèse de force et faiblesses, opportunité et défis du système de sécurité sociale du Burkina Faso.**

À la suite d'une étude du système de sécurité sociale du Burkina Faso, nous présentons à travers le tableau suivant les forces et faiblesses, mais également les opportunités et défis du système du Burkina Faso :

<sup>16</sup> Site web de la CNSS et CARFO, [www.cnssbf.org](http://www.cnssbf.org) ; [www.carfo.bf](http://www.carfo.bf) ; consulté le 25 avril 2017

TIEBA Yves Miguel, 16<sup>ème</sup> Promotion MBF, projet professionnel.

Tableau 3 : Analyse SWOT du système de retraite du BURKINA.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Corresponsabilité de l'État</li> <li>▪ Existence de structures de contrôle : CA, CIPRES</li> <li>▪ Autonomie des risques</li> <li>▪ Bonne santé financière des régimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mauvais paramétrage des régimes, risque de déséquilibre.</li> <li>▪ Existence de prestation sans financement</li> <li>▪ Difficulté de recouvrement des cotisations des agents en détachement.</li> </ul>
OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Croissance potentielle du nombre travailleur du secteur informel</li> <li>▪ Mise en œuvre de la recommandation CIPRES</li> <li>▪ Offre de retraite complémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir l'équilibre entre mission sociale et rentabilité</li> <li>▪ Conserver son autonomie</li> <li>▪ Achever l'information du système</li> <li>▪ Meilleure gestion des risques (financiers, croissance, risque de longévité)</li> </ul>

Source : l'auteur.

Le système de sécurité sociale du Burkina Faso est très proche de celui des autres pays francophones ouest-africains. Ils fonctionnent tous selon le même modèle de répartition et font face quasiment aux mêmes défis. C'est en ce sens que l'exemple du Sénégal pourrait être mis à profit pour concevoir notre projet.

Au Burkina, l'une des principales faiblesses du système de protection sociale, reste son orientation majoritairement tournée vers le secteur formel, alors même que l'économie burkinabé est caractérisée par une prédominance du secteur informel dont les activités touchent à tous les secteurs économiques et contribuent à près de 50 % au PIB. Or, la globalisation internationale impose aujourd'hui, une extension de la protection sociale à ces couches exclues du système, mais très souvent dynamiques et bien plus organisées qu'elle ne laisse paraître, et c'est ce à quoi s'attèlera notre projet.

Afin de mieux cerner les caractéristiques du secteur informel au Burkina, nous proposons dans les lignes suivantes une analyse détaillée du secteur informel burkinabé à travers ses activités, son environnement économique et ses performances.

## II. Les caractéristiques du secteur informel au Burkina Faso.

Le secteur informel renvoie le plus souvent l'image de petite structure non organisée à faible revenu. Cependant la tendance est assez contrastée dans les pays de l'Afrique de l'ouest, où la situation est généralement l'inverse.

### ❖ Les critères de définition du secteur informel (selon Benjamin et Mbaye, 2012)

D'après une étude menée par Benjamin et Mbaye (2012) deux spécialistes du monde informel, leur résultat a démontré que le simple critère de l'enregistrement auprès d'une autorité étatique ne suffit pas à définir une entreprise comme informelle ou pas. Ils démontrent aussi qu'il faut au moins, le non-respect de 6 critères pour définir une entreprise informelle notamment (cf tableau) :

- Le critère d'enregistrement,
- Le critère du régime fiscal
- Le critère de non-sincérité des comptes
- Le critère de taille
- Le critère de mobilité de lieu de travail
- La difficulté d'accès au crédit bancaire

### ❖ Les différents niveaux d'informalité (selon Benjamin et Mbaye, 2012).

Les auteurs distinguent par ailleurs 6 niveaux d'informalité à savoir :

- Le niveau 0
- Le niveau 1
- Le niveau 2
- Le niveau 3
- Le niveau 4
- Le niveau 5

Nous présentons dans les tableaux suivants (tableaux et) les descriptions détaillées de chaque critère et niveau cité ci-dessus :

**Tableau 4 : description des différents critères de définition du secteur informel**

Critères	Description
<b>1— Le critère d'enregistrement</b>	il considère que le critère d'enregistrement ne suffit pas à qualifier une entreprise formelle ou pas, puisqu'une entreprise considérée formelle peut avoir une attitude informelle vis-à-vis de l'autorité et donc ne se distingue par sur le fonds d'une entreprise clairement comme informelle.
<b>2— Le critère du régime fiscal</b>	Il est mis en place deux systèmes fiscaux : l'impôt ordinaire (pour un CA >50 millions) et l'impôt forfaitaire (pour un CA <50 millions). Dans la pratique, de nombreuses entreprises considérées formelles sous-déclarent leur revenu afin de payer un impôt forfaitaire. Il a alors manifesté que toute entreprise ne paye pas l'impôt correspond à sa catégorie légale ne peut être considéré comme entreprise formelle.
<b>3— Le critère de non-sincérité des comptes</b>	Critère fondamental pour la distinction entre entreprises formelles et celles informelles. L'absence de visibilité sur l'activité effectuée est un signe majeur d'informalité. Cependant, ce critère est l'un des plus difficilement identifiables. On identifie 4 groupes d'entreprise : Celles qui sont dans la sphère de la régulation et qui s'y conforment Celles qui sont dans la sphère de la régulation mais qui n'y conforme pas. Celles qui ajustent leur activité en vue de rester en dehors de la régulation. Celles qui restent en dehors de la sphère de la régulation. Seul le premier groupe doit être considéré comme entreprises formelles (ravi kambur)
<b>4— Le critère de taille</b>	le critère de taille est le plus largement utilisé pour définir le secteur informel. Il est surtout soutenu par la définition faite organisation internationale du travail (OIT 2002). Il est clair que, que la majorité activités informelles sont de taille réduite, cependant, en Afrique de l'Ouest notamment au Burkina, Sénégal et au Bénin où l'enquête de Benjamin et Ahmadou a été effectuer, force est de constater qu'un nombre important d'activités identifiées comme informelles le plus souvent, opèrent en firme de taille non négligeable et très souvent aussi importante que celle de certaines entreprises formelles de même activité et affichent une organisation tout aussi rigoureuse. Ils les appellent « gros informels.
<b>5— Le critère de mobilité de lieu de travail</b>	De nombreuses activités informelles se caractérisent par leur forme mobilité dans la région ouest-africaine. Il s'agit notamment des vendeurs ambulants et des petites boutiques ou kiosque facilement démontable donc déplaçable. Cela amène l'opinion publique et même certain chercheur à travers leur ouvrant à rapporter l'activité informelle à une forte mobilité. Cependant l'existence de firme à local fixe rend cette perception profondément discutable. Ce qui pousse Benjamin et Mbaye a considéré que ce critère ne tient compte qu'une partie de l'informel.
<b>6— La difficulté d'accès au crédit bancaire</b>	Le crédit bancaire est un critère assez complet différencié les entreprises formelles et informelles, mais pas absolues. L'octroi de crédit par une banque n'est soumise à un ensemble de réglé que très peu de banques se permettent de négliger dont notamment la présentation de documents officiels (comptabilité, garantie) sans lesquels il est quasi impossible d'obtenir un financement. Cependant comme nous l'avons précédemment, la capacité à présenter des documents comptables disons « manipulés » par des entreprises formelles fait d'elles des entreprises informelles dites Gros informel.

Source : adapté de Benjamin et Mbaye (2012)

Tableau 5 : Description des différents niveaux d'informalité

Niveau	Description
<b>Niveau 0</b>	les entreprises complètement informelles : ne répondant à aucun des critères de formalité et correspondant des petits marchands ambulants ou d'individus pratiquant de petites activités commerciales.
<b>Niveau 1</b>	les entreprises informelles respectant au moins 1 des 6 critères de formalité : exemple : l'enregistrement.
<b>Niveau 2</b>	les entreprises informelles respectant au moins 2 des 6 critères de formalité : exemple : l'enregistrement, respect du régime fiscal.
<b>Niveau 3</b>	les entreprises informelles respectant au moins 3 des 6 critères de formalité : exemple : l'enregistrement, respect du régime fiscal, taille moyenne
<b>Niveau 4</b>	les entreprises informelles respectant au moins 5 des 6 critères de formalité : exemple : l'enregistrement, respect du régime fiscal, taille moyenne, crédit bancaire
<b>Niveau 5</b>	les entreprises informelles respectant l'ensemble des 6 critères de formalité et donc être enregistré, être taxé au réel (à la hauteur de chiffre d'affaires, disposer d'un local fixe, avoir une tenue de comptabilité sincère

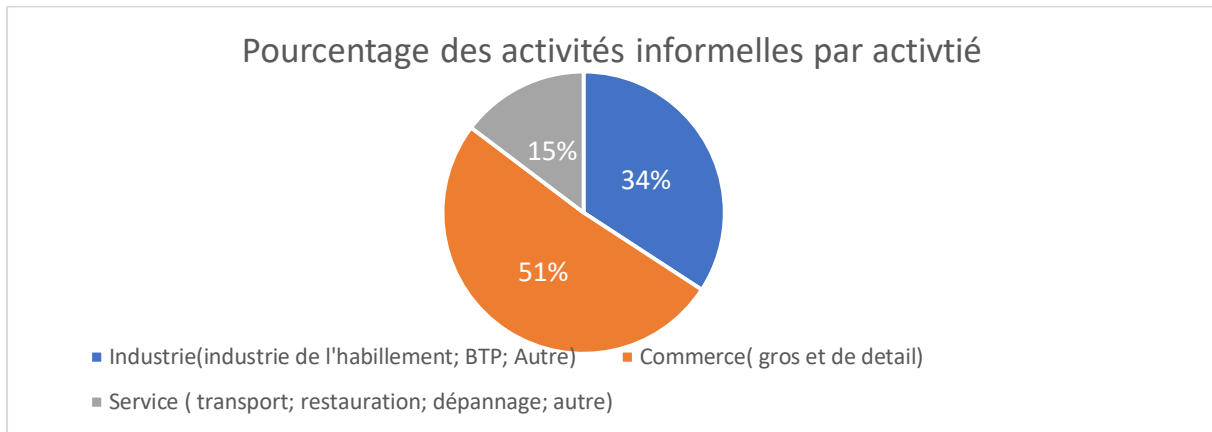
Source : Adapté de l'étude de Benjamin et MBAYE (2012)

### 1. Descriptions des performances du secteur informel au Burkina Faso

Au Burkina Faso, le secteur informel occupe une place de choix dans l'activité économique et son poids dans le processus de croissance est tout aussi important. Depuis 2005, les secteurs d'activités les plus performants et dynamique et affichant la plus grande contribution au processus de création de valeur apparaissent quasi dominées par des structures informelles dans certaines branches d'activités. Le secteur tertiaire apparaît aujourd'hui comme le domaine de prédilection des activités informelles. Il s'agit notamment du commerce (de gros et de détail), le transport, la restauration, la menuiserie, la construction l'immobilier et l'artisanat. Le commerce de détail apparaît cependant comme l'activité principale des entreprises informelles, probablement à cause du faible capital de départ nécessaire. Depuis 2000, la contribution du secteur au PIB du Burkina n'a cessé de s'accroître et avoisine aujourd'hui **50 %**<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Les entreprises informelles de l'Afrique l'ouest francophone, Nancy Benjamin et Ahmadou Aly Mbaye, 2012. [https://www.francophonie.org/IMG/pdf/secteur\\_informel\\_emplois\\_et\\_transformation\\_structurale.pdf](https://www.francophonie.org/IMG/pdf/secteur_informel_emplois_et_transformation_structurale.pdf), consulté le 15 décembre 2016

Figure 2: Pourcentage des activités informelles dans les principales activités économiques



Source : Benjamin et Mbaye (2012)

### a. Le secteur informel et d'emploi.

Dans cette section, nous nous pencherons sur les conditions de travail dans le secteur informel au Burkina Faso. Nous analyserons la répartition de la population active évoluant dans l'informel par activité, ensuite les parts de l'informel par d'activité économique et enfin la rémunération des travailleurs informels.

#### ❖ Répartition de la population active en milieu informel.

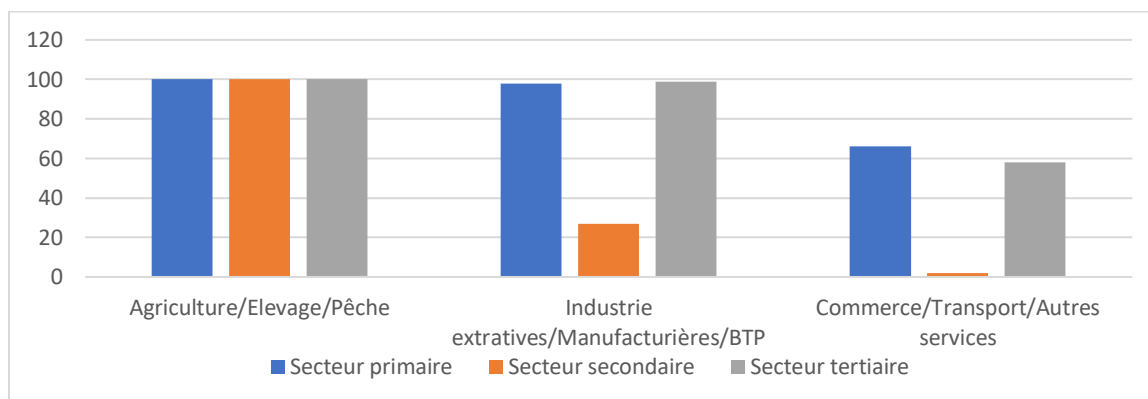
De façon générale, l'opinion perçoit le secteur informel comme le dernier recours à l'individu n'étant parvenu à s'insérer dans le secteur formel. Cependant, les raisons sont toutes autres. La principale motivation du développement du secteur informel est la volonté de ses dirigeants de se soustraire des obligations fiscales. Aussi, le secteur informel joue souvent un rôle de chambre de transition vers le formel pour les nouveaux entrepreneurs. En Afrique de l'Ouest et principalement au Burkina Faso, le secteur informel est le plus dynamique et générant le plus d'emplois. Une répartition des ménages par branche d'activité informelle démontre les secteurs à forte création d'emplois. Au Burkina Faso, l'agriculture est le plus grand pourvoyeur et emploie environ **80 %** de la population active. Le commerce vient en seconde position dans le processus de création d'emplois et emploie environ **10 %** de la population. (Cf. Annexe p66)

#### ❖ Parts de l'informelle par branche d'activité économique

Aussi, au Burkina Faso, le poids du secteur informel dans la valeur ajoutée dans les différents secteurs d'activité est très important et atteint même 100 % dans certains secteurs économiques. Le tableau suivant représente la part des activités informelles par secteur économique :



Figure 3: Parts de l'informel par activité économique



Source : Benjamin et Mbaye (2012)

#### ❖ Rémunération des salariés informels.

D'après l'étude l'enquête menée par « Benjamin et Ahmadou » les rémunérations dans le secteur informel sont plus faible que celles du secteur formel ce qui apparait normal puisque ce dernier n'est pas contraint à respecter les exigences du Code du travail. Mais aussi, cette enquête démontre que les rémunérations sont très variables d'un niveau à l'autre de l'informel. La rémunération des travailleurs dans le secteur informel est inférieure à environ 13 % à 23 % par rapport au secteur formel. Dans le capital burkinabé, 22 % des employés du gros informel touchent un salaire mensuel supérieur à 200 000 FCFA et 28 % ont un salaire inférieur à 35 000 FCFA. Quant au petit informel, seulement 10 % des travailleurs touchent un salaire supérieur à 200 000 FCFA et 66 % touchent un salaire inférieur à 35 000 FCFA.

Tableau 6 : Rémunération mensuelle moyenne en milieu informel

Ville de	Moins de	35 000 à	Plus de	Total
Ouagadougou	35 000 FCFA	200 000 FCFA	200 000 FCFA	
<b>Gros informel</b>	28 %	50 %	22 %	100 %
<b>Petit informel</b>	66 %	24 %	10 %	100 %

Source : Benjamin et Mbaye (2012)

Du point de vue du pouvoir d'achat, celui des acteurs de l'informel est à la hauteur du revenu. Cependant l'analyse des revenus et des dépenses des individus de l'informel démontre quelques écarts et un pouvoir d'achat plus ou moins appréciable selon le secteur. Ainsi en moyenne les chefs de famille évoluant dans l'informel dépensent environ 160 000 FCFA par trimestre. Une

analyse plus détaillée permet d'évaluer les dépenses des travailleurs par branche d'activité, et permet ainsi de constater un pouvoir d'achat moyen relativement élevé :

Tableau 7 : Dépense annuelle des ménages évoluant en milieu informel

Branche d'activité (informel)	Dépense annuelle en FCFA (arrondie)
<b>Agriculture</b>	124 000
<b>Industrie manufacturière</b>	273 000
<b>BTP</b>	298 000
<b>Transport</b>	315 000
<b>Vente de détail</b>	290 000
<b>Services</b>	422 388

Source : Benjamin et Mbaye (2012)

Ces analyses précédentes nous permettent de constater que le secteur informel burkinabé dispose d'un réel potentiel et cela malgré la non-actualisation des données (2007). Au regard du taux de croissance relativement stable et soutenu qu'a connu le Burkina Faso, on peut sans aucun doute croire à l'amélioration sensible des niveaux de vie des travailleurs informels.

Cependant malgré de telles performances et un poids sur l'économie et sa part dans le processus de création de valeur ajoutée, très peu d'efforts ont été réalisés afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs informels notamment un accès au système de retraite. La loi prévoit une affiliation volontaire à son système de retraite classique à travers sa Caisse nationale de sécurité sociale, mais les conditions d'adhésion rendent leur affiliation compliquée puisque celle-ci nécessite une déclaration d'un salaire fixe devant servir de base de calcul pour les cotisations. Une enquête réalisée en 2003 démontrait que seulement environ 7 % des Burkinabés bénéficiaient d'un régime de retraite par cotisation. Cette proportion représente majoritairement les travailleurs formels. Aujourd'hui, le contexte globalisant impose plus que jamais une réforme systématique du système de retraite afin de l'élargir aux couches défavorisées. C'est de ce constat qu'est né notre projet de constitution et mise en place d'un fond pension au profit des travailleurs informels. Afin de poursuivre notre analyse s'inscrivant dans l'étude de faisabilité de notre pension, notre présent travail se proposera de présenter dans ses prochaines lignes les généralités sur les fonds de pension et la réglementation les régissant.

### III. Généralités sur les fonds de pension

Les fonds de pension sont des dispositifs de retraite organisés sur une base volontaire par des entreprises du secteur privé ou des établissements de secteur public ou parapublic au bénéfice

des salariés. Ce sont des organismes de gestion collectif qui perçoivent des cotisations salariales et/ou patronales et les gèrent par capitalisation afin de les reverser aux retraités sous forme de rente ou de capital. Autrement dit, un fonds de pension est un **terme générique** recouvrant l'ensemble des **organismes de placement collectif** gérant l'épargne des retraités et l'épargne salariale. Ces cotisations sont souvent complétées par les entreprises employeuses. Ainsi les fonds de pension ont pour finalité de favoriser la constitution d'une épargne pour la retraite de ses bénéficiaires.

Les premiers fonds de pension par capitalisation sont d'origine anglo-saxonne et se sont développés sur la base des trusts qui ont su profiter des premiers courants du libéralisme au 19<sup>e</sup> siècle. C'était également un moyen pour ces entreprises de s'attacher les services de la main-d'œuvre dans un contexte de faiblesse du régime public de sécurité sociale.

En Europe, précisément en France, les premiers fonds de gestion collectif d'épargne-retraite sont apparus également aux environs du 19<sup>e</sup> siècle en raison de l'extrême précarité de la classe ouvrière due à son manque de prévoyance et au développement des syndicats. Il n'existe en ce moment aucun système de pension pour le monde du travail sauf pour les fonctionnaires (depuis 1844) et les marins (depuis 1845). Lorsque les ouvriers perdaient leurs employés suite à la maladie ou à la vieillesse, ceux-ci ne pouvaient compter que sur leur famille. C'est à partir de 1850 que l'État français commence à se préoccuper du problème de retraite des ouvriers en les invitant à cotiser pour leur pension de manière individuelle et non obligatoire cela selon le principe de la responsabilité libre. En 1850, la loi du 2 juin crée une Caisse nationale de retraite ; elle recueille les versements volontaires des particuliers, et leur sert à partir de 50 ans une rente qui est garantie par l'État. Mais cette caisse intéressera surtout la petite bourgeoisie, les ouvriers n'ayant pas les moyens de cotiser. C'est une autre loi, du 9 juin 1853, qui institue une pension de retraite pour les fonctionnaires civils de l'État. Elle peut être versée à partir de 60 ans et après 38 années de services ; mais il ne s'agit pas encore d'un droit, et pendant longtemps, les fonctionnaires partiront en retraite plus tard. C'est l'Allemagne de Bismarck qui crée en 1883 le premier système obligatoire de retraites, financé par la capitalisation de cotisations ouvrières et patronales, pour une retraite à 70 ans. Le système est introduit en France par la loi de 1910, pour une retraite à 65 ans et en 1924, une loi institue le droit de départ à 60 ans, avec une pension égale à la moitié du traitement (les trois cinquièmes pour les petits traitements), et elle porte la réversion aux veuves à la moitié de la pension.

## **1. Principe de gestion des fonds de pension.**

Un fonds de pension est instrument de gestion collective de l'épargne salariale qui fonctionne en :

- Recevant les versements des employés ou des employeurs qui serviront de capital et donne en contrepartie aux bénéficiaires une part du capital. Il effectue en suite des placements sur le marché financier dans le but d'atteindre un rendement visé.
- Percevant des revenus résultants du capital d'investi dont une partie servira à payer les frais de gestion et le reste sera réinvestie et viendront grossir le capital du fonds sont changé le nombre de part, mais en accroissant plutôt la valeur des parts déjà émises.
- Décaissant des pensions sous forme de rente viagère ou de capital à la retraite de ses bénéficiaires.

## **2. Les modèles de fonds pension**

**Modèle anglo-saxon :** Les fonds de pension sont gérés par des entités internationales qui disposent d'un pouvoir d'intervention sur les marchés mondiaux. Ces entités recherchent une rentabilité importante, avec une prise de risque à la hauteur de cette rentabilité.

**Modèle allemand :** une entreprise peut gérer elle-même le fonds de pension. Les cotisations des salariés sont alors inscrites au bilan de cette dernière comme une dette vis-à-vis de ses employés. L'entreprise peut investir les fonds dans ses propres actions.

**Modèle français :** Le modèle français se caractérise par son exception. En France, le régime général par répartition prévaut. Il existe une méfiance culturelle à exposer la retraite des épargnants aux aléas des marchés financiers, même si certains gouvernements ont pu envisager d'introduire le principe des fonds de pension en France.

**Le Prefon,** pour les fonctionnaires, s'approche d'un fonds de pension : chacun cotise sur un compte personnel et l'ensemble des comptes est géré collectivement. Il existe également de nombreux systèmes d'épargne retraite par capitalisation individuelle — assurance-vie, Perp, Plan d'épargne populaire (PEP), contrats Madelin-et collectifs (Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco), Plan d'épargne retraite d'entreprise (Pere), dont le principe et/ou le fonctionnement peut, dans certaines mesures, faire penser à des fonds de pension au sens allemand ou anglo-saxon.

### **3. Les différents principes de gestion.**

On distingue, en général 2 principes de gestion de fonds de pension :

- *Contrats à prestation définie*

Réservés aux salariés, ces contrats fixent dès le départ ce que gagnera le futur retraité, sous forme, par exemple, d'un pourcentage de salaire. La prestation est donc indépendante des fluctuations du marché. À l'inverse, les cotisations fluctuent en fonction des performances du fonds. Mais le risque est assumé par l'entreprise qui absorbe les augmentations de cotisation.

- *Contrats à cotisations définies*

Ouverts aux salariés comme aux non-salariés, ces contrats fixent à l'avance le montant de la cotisation, et ce, pendant toute la durée du contrat. En revanche, le futur retraité ne connaît pas à l'avance le montant de la rente ou du capital versé. C'est donc lui qui supporte le risque marché.

## **IV. Analyse de l'environnement et de la concurrence au Burkina Faso.**

### **❖ Environnement du projet.**

Le secteur entrepreneurial et tout particulièrement le secteur informel représente pour le Burkina Faso un véritable moteur de croissance et un enjeu crucial pour le développement humain. Ainsi conscient de son importance pour son essor économique, le nouveau gouvernement burkinabé a entrepris depuis 2016 un vaste programme investissement afin de booster l'ensemble des activités économiques. Dénommé Programme national Développement économique et social et évalué à plus 15 000 milliards de francs CFA, ce nouveau référentiel économique ambitionne donner une nouvelle dimension à l'économie burkinabè avec un accent particulier aussi bien qu'au volet communication et industriel que le volet agricole et énergétique et éducationnel. Ce programme ambitieux vise à accompagner les entrepreneurs indépendants très souvent informels par un ensemble de mesure dont notamment :

- Mise en place d'un fonds d'appui aux entrepreneurs (16,5 milliards).
- Programme de formation.
- Encadrement des activités informelles.
- Amélioration des infrastructures de base.
- Faciliter l'accès au crédit bancaire.

Il faut aussi noter que sur le plan technologique des efforts restent à être menés. C'est ainsi qu'en octobre 2016, le gouvernement burkinabé a lancé les travaux de déploiement de la fibre optique et les travaux d'interconnexion avec le Ghana afin de doter le Burkina Faso de 4 G.

❖ **Synthèse des opportunités et menaces.**

À l'issue de l'étude synthétique du milieu informel et de la présentation de modèle de notre fond pension-retraite, nous avons identifié les éléments susceptibles de constituer des opportunités ou des menaces pour notre projet.

Le tableau suivant nous renseigne sur opportunités et menace :

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Tableau 8 : Analyse opportunités et menace du système de protection sociale du Burkina.

OPPORTUNITES	MENACES
<b>Environnement général</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration nette des infrastructures de base et télécommunication.</li> <li>▪ Croissance exponentielle de nouveau système de paiement mobile.</li> <li>▪ Appui de l'État à travers un encouragement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analphabétisme de la population.</li> <li>▪ Qualité et couverture encore insuffisante du réseau téléphonique.</li> <li>▪ Présence de structure concurrente (Caisse populaire).</li> </ul>
<b>Secteur informel</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forte croissance et forte contribution au PIB.</li> <li>▪ Opportunité croissance de la branche commerciale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forte dominance des activités informelles.</li> </ul>
<b>Modèle du fonds pension-retraite</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inexistence d'une structure similaire.</li> <li>▪ Structure nouvelle et innovante.</li> <li>▪ Existence d'un marché à conquérir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible culture financière.</li> <li>▪ Difficulté d'accès aux financements.</li> <li>▪ Développement des concurrents (assurance et caisse de retraite).</li> </ul>

Source : l'auteur.

Au-delà de ces opportunités et menaces résumées dans le tableau précédent, il faut retenir que le ce service d'accompagnement et de gestion d'épargne retraite des travailleurs informels dans lequel nous ambitionnons nous lancer est quasi existant et donc caractérisé par une faible offre, mais cependant une forte demande.

Ainsi, le caractère innovant, exclusif et son importance dans la réduction des inégalités sociales, nous espérons fortement bénéficier d'un accompagnement de l'État Burkinabé.

### **1. Analyse de l'offre de service de prestation de gestion d'épargne — retraite pour les travailleurs informels.**

Notre analyse de l'offre met en exergue l'ensemble des structures qui fournissent un service de gestion d'épargne retraite similaire au celui que nous prévoyons mettre en place à travers « Prévoyance retraite ». Un fonds pension ou fond de retraite est organisme de placement collectif gérer collectivement comme le décrit Govance JF et Valen G à travers leur ouvrage « Gouvernance sociale et fonds de pension ». À travers ce service, la structure de gestion souvent privée ou parapublique gère par capitalisation les épargnes collectées, en investissant sur des actifs financiers ou immobiliers. À cet effet, on remarque que l'offre de service est principalement tournée vers les travailleurs formels et une quasi-absence d'offre de service similaire pour les travailleurs informels. En effet notre étude de marché nous a permis de répertorier l'existence de quelques structures notamment le réseau de caisse populaire ; et quelques compagnies d'assurance proposant des services d'épargne retraite au profit des travailleurs informels. Aussi quelques associations regroupant des individus de même corps de métiers tel que les femmes productrices de légume de Gaoua essaient de s'organiser en formant une caisse collective destinée a assuré leurs vieux jours. Ces structures sont quasi totalement implantées dans les grandes villes du Burkina. Elles sont de petite taille et disposent de peu de compétence technique ou financière qui leur permettrait d'optimiser ses épargnes. Elles ont le plus souvent recours à des placements bancaires à terme dont la rentabilité est négligeable.

#### **a. Intensité concurrentielle**

L'étude de marché nous a également permis de déterminer le niveau de l'intensité concurrentielle dont nous devrions faire face lors de la mise en place de notre structure, et celle-ci apparaît très faible. En effet, les principales structures ou organismes offrant des services apparents au notre, apparaissent faiblement dynamiques et attractives pour nos cibles à cause de leur manque d'adaptation au leur réalité et surtout à leur faible rentabilité et leur frais de gestion.



Toutefois elles ne sont pas pour autant à négliger, car elle dispose en quelque sorte de leur confiance de leur membre et donc d'une certaine part de marché. Cependant, grâce à nos compétences technique et financière et surtout à notre stratégie et au caractère innovant et notre structure nous devrions être capables de concurrencer fortement et dominer ces quelques structures déjà présentes.

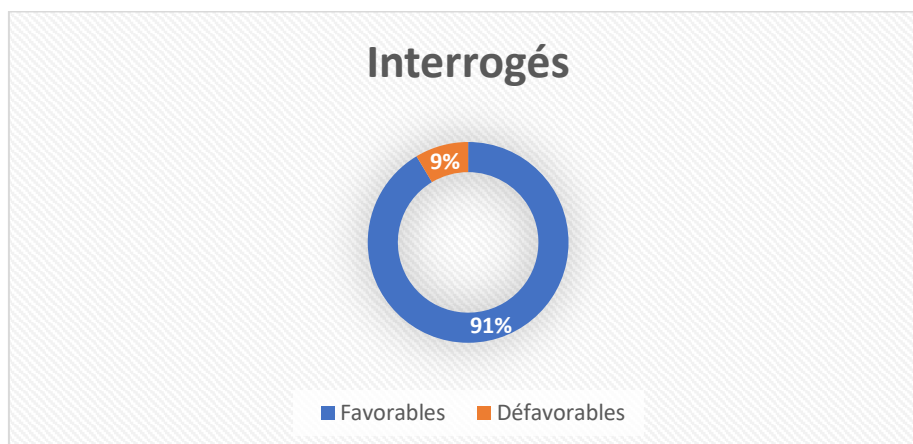
**b. Demande potentielle de service de gestion de pension-retraite pour travailleurs informels.**

Le fonds de pension retraite « Prévoyance retraite » que nous souhaitons créer est destiné aux travailleurs informels de l'ensemble des secteurs d'activité du Burkina Faso. Afin de mesurer notre demande potentielle, nous avons mené une étude de marché à travers l'administration d'un questionnaire aux potentiels travailleurs informels de la ville de Ouagadougou et dans quelques autres villes du Burkina. Nous avons mené cette étude à travers un questionnaire auprès du grand marché du marché de Ouagadougou, de Koulouba, du village artisanal de Ouagadougou, auprès de l'association de producteur de mangue de Banfora et des éleveurs de Tougan. Cela nous a permis de recueillir les avis et préoccupations de plus de 169 potentiels épargnants. L'ensemble des individus interrogés a émis un réel enthousiasme pour cette toute première offre de tel service à leur égard et a également formulé le souhait d'obtenir des garanties dont notamment l'implication de l'état burkinabé.

**c. Résultats de l'étude de la demande.**

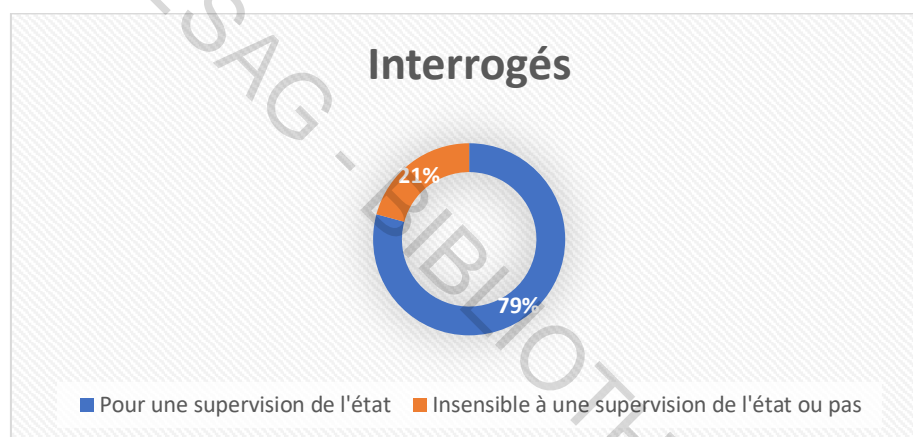
Au terme de notre enquête, notre questionnaire a été renseigné par 269 personnes. Il est sorti que la grande majorité des personnes interrogées a très bien accueilli notre projet d'aide et d'accompagnement à préparation de la retraite pour les travailleurs informels particulièrement par les associations à caractère économique. En effet 91,4 % des interrogés étaient favorables à confier leurs épargnes à une structure spécialisée et 79,27 % des interrogés ont manifesté leur souhait que cette structure soit accompagnée ou soit sous la supervision de l'état.

Figure 4 : résultat de l'enquête auprès des travailleurs informels 1



Source : l'auteur.

Figure 5: Résultat de l'enquête auprès des travailleurs informels 2



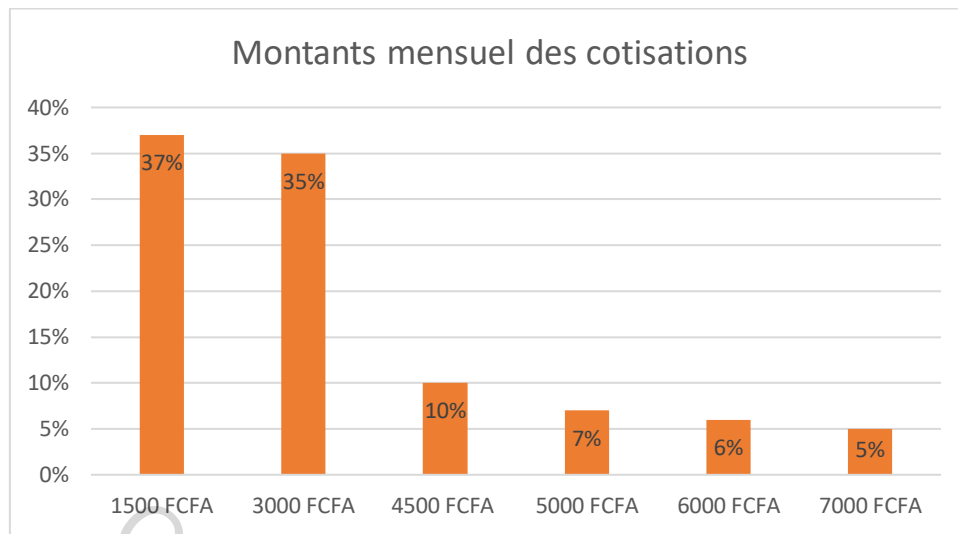
Source : l'auteur.

En outre, les travailleurs informels interrogés estiment que notre fonds de pension est un projet qui répondra à un réel besoin au Burkina. Ces derniers, estiment également que la cotisation via le système transfert mobile fourni par 3 réseaux téléphoniques (Orange monnaie, Telmob cash ou Wari) et actuellement disponibles sur l'ensemble du Burkina faciliterait leur cotisation.

L'enquête nous a permis de savoir que 35,8 % des interrogés étaient favorables à notre fonds de pension et étaient également favorables à une cotisation mensuelle de 3000 FCFA.

Enfin, 67 % des interrogés trouvaient nécessaire de disposer d'une agence permanente dans leur région à l'avenir et étaient favorables pour une cotisation par transfert mobile. 23 % souhaiteraient une agence permanente pour des cotisations par pointage (présence personnelle) les 10 % restant étaient indifférents.

Figure 6: résultat de l'enquête auprès des travailleurs informels 3



Source : l'auteur.

L'analyse des données obtenues par cette enquête nous a permis de faire une idée sur les ajustements nécessaires à notre offre d'aide et d'accompagnement à la constitution de fonds d'épargne retraite pour les travailleurs informels. Aussi l'enthousiasme manifesté par les interrogés et leurs nombres nous laisse croire à un réel succès de notre structure.

Pour ce faire, à travers le chapitre suivant, notre structure dénommée « Prévoyance retraite » ainsi que les offres de services adapté aux résultats et aux souhaits manifestés par notre cible lors de l'enquête réalisée.

## **Chapitre 2: Création d'un fonds de pension au profit des travailleurs informels « Prévoyance retraite ».**

Dans le présent chapitre, il s'agira premièrement de faire une présentation détaillée des objectifs du fonds de pension que nous comptons mettre en place au profit des travailleurs du secteur informel burkinabé. Nous y déroulerons précisément nos missions, notre vision, nos objectifs et notre modèle économique.

En second lieu, nous déroulerons le mode de fonctionnement et notre politique de prix que nous avons choisis. Enfin nous détaillerons notre plan de ressources humaines sur cinq (5) ans.

### **I. Présentation du fonds pensions.**

Face aux manquements du système de protection sociale du Burkina et tout particulièrement son régime de retraite, nous avons jugé utile de mettre en place un fonds pension retraite. Ce fonds de pension s'adressera aux exclus du système de retraite classique en particulier, les **travailleurs informels du gros et petit informel disposant d'une certaine capacité financière**. Notre fonds s'évertuera de les accompagner dans la constitution d'une épargne, qui leur permettra de s'offrir une retraite digne.

La localisation de la structure étant un élément clé pour son fonctionnement, nous comptons installer notre structure dans la capitale burkinabé Ouagadougou et ouvrir par la suite des agences dans les autres régions du pays. Ce choix se justifie par le fait que l'essentiel de l'activité économique s'y retrouve ainsi que la plus grande concentration de structures et travailleurs du secteur informel.

#### **1. Missions, vision objectifs et valeurs de Prévoyance retraite.**

##### **a. Missions et vision.**

Les missions d'un fonds pension au profit du secteur informel peuvent apparaître complexe, du fait notamment de la situation souvent instable de la clientèle ciblée. Les missions que nous nous assignons à Prévoyance retraite sont :

- **Promouvoir l'égalité sociale.**
- **Accompagner les travailleuses informelles dans la préparation de leur retraite.**

Notre vision est de développer au Burkina Faso, une structure pionnière dans la prestation de gestion de retraite au profit du secteur informel avec pour ambition à l'horizon 2021 de s'étendre dans des sous-régions du Burkina afin d'y vulgariser nos services.

## **b. Objectifs de Prévoyance retraite**

L'objectif général du projet Prévoyance retraite est de contribuer à doter le Burkina Faso d'un système de protection sociale complet et de participer activement à l'émergence sociale du pays.

Plus spécifiquement, les objectifs recherchés consisteront à :

- Répondre à une demande d'accompagnement à la gestion de retraité
- Lutter contre la pauvreté et améliorer la cohésion familiale.
- Contribuer au développement économique.
- Aider à la formalisation des structures informelles.
- Permettre à l'état burkinabé d'améliorer la qualité de service de protection sociale
- Participer et promouvoir le marché financier régional.
- Rechercher le profit.

## **c. Valeurs de Prévoyance retraite**

Nos valeurs reflètent l'esprit d'une entreprise responsable que nous aspirons devenir autant sur le plan social que sur le plan opérationnel. Ces principes seront au cœur de chacune de nos décisions. Ainsi, chez Prévoyance retraite, nous n'accorderons aucune négligence à nos épargnants et traiterons chacun-eux d'eux avec la même attention, car nous avons conscience de l'importance et de l'effort qui leur ont valu chacune des cotisations dont ils nous accorderont la gestion et aussi l'importance d'une confiance mutuelle dans la réussite de notre structure. Dans tout ce que nous ferons, nous recherchons l'honnêteté, la sincérité, et l'équité et l'intégrité.

### **2. Forme juridique.**

Le choix de la forme juridique d'une entreprise, est une étape des plus importance pour son avenir. Les formes juridiques des sociétés de gestion OPCVM (SGO) sont régies par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Ainsi, nos OPCVM seront gérés par la SGO. il existe une multitude de formes juridiques recouvrant les structures de gestion collective :

- FCP (Fonds Commun de Placement).
- SICAV (Société d'Investissement à Capital variable).

Dans le cas de ce projet, nous avons opté pour un FCP (Fonds Commun de Placement). Ce choix a été guidé par la souplesse de constitution, de sécurité et les avantages (notamment la possibilité de rachat de titres au client) pour nos clients. Nous présentons dans le tableau ci-dessous les conditions de constitution d'un FCP :

**Tableau 9 : Condition d'octroi de l'agrément pour la contribution d'un fonds commun de placement**

- Une lettre de demande
- Situation financière des trois années du promoteur
- Le projet d'information
- La convention de dépositaire
- Les États certifiés des trois dernières années de la SGI et du dépositaire
- Une projection sur 5 ans de l'évolution du nombre de titres et de l'actif de l'OPCVM
- Les lettres d'engagement conformes aux articles 76 et 77 du règlement général.
- Un règlement à l'initiative conjointe de la société de gestion et du dépositaire dont le contenu est précisé par l'instruction du conseil régional
- Le mandat de gestion ;
- Les procès-verbaux du conseil d'administration de la société de gestion nommant les commissaires aux comptes titulaires et suppléants
- Un capital de 50 millions FCFA

Source : CREPMF (2017)

Cependant afin de s'assurer d'une **autonomie** de gestion de notre fonds et un accès direct au marché financier ouest-africain nous avons également opté pour une demande d'agrément afin de rattacher nos fonds (FCP) à une SGO. Nous présentons ci-dessous les conditions de constitution d'une SGI : Le dossier demande d'agrément doit présenter :

**Tableau 8 : Conditions d'octroi de l'agrément pour la création d'une SGI**

- Les statuts de la société et de ses participants
- La présentation des dirigeants sociaux accompagnée de leurs casiers judiciaires.
- Une fiche de renseignements détaillés et un extrait de casier judiciaire de la personne appelée à remplir les fonctions de contrôleur interne.
- La description des capacités opérationnelles, en termes de personnel spécialisé, de locaux, équipement, de suivi comptable et transactionnel.
- Une description détaillée, avec analyse prévisionnelle, des activités envisagées ;
- Les garanties et cautionnements proposés par les actionnaires (100 millions FCFA).
- L'engagement écrit de souscrire au capital de la Bourse régionale et du dépositaire central/banque de règlement dès l'octroi de l'agrément.
- L'engagement écrit d'adhérer à l'association professionnelle des SGI (APSGI).
- Le règlement intérieur et tous les documents complémentaires et les informations que le conseil régional serait amené à exiger.

Source : CREPMF (2017)

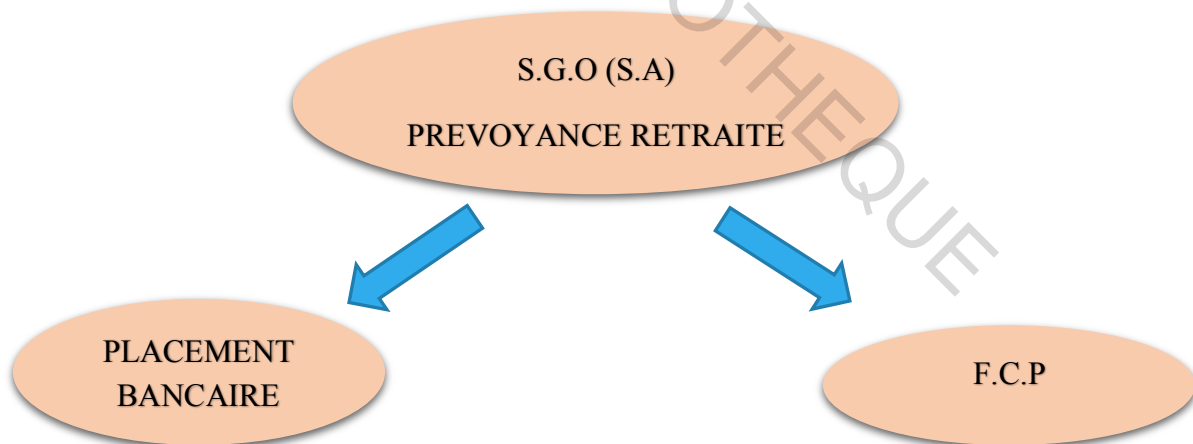
### 3. Modèle économique de « Prévoyance retraite ».

« Prévoyance retraite » est orienté envers les travailleurs informels du burkinabé exclus du système de retraite. Son adhésion est ouverte **individuellement ou sous forme de groupe** ouvert ou fermé. Le succès et la viabilité du fonds pension comme le nôtre réside en son mode de gestion et sa stratégie. Ainsi, notre fonds adoptera comme gestion de l'épargne de notre adhérent une gestion par capitalisation, plus précisément :

- Gestion par capitalisation à cotisation définie.

Ce mode de gestion très distingué sera affecté à nos FCP. Les sommes collectées par les cotisations des épargnants seront investies sur le marché financier ouest-africain par l'acquisition d'actifs financiers et les intérêts reçus seront réinvestis soit par l'acquisition d'actif nouveau ou sur forme de placement bancaire. « Prévoyance retraite » se rémunérera par l'application de frais de gestion et de frais sur-surperformance. Enfin, connaissant la fragilité financière de nos cibles, ceux-ci auront la possibilité de se retirer à tout moment de fonds par la vente leur part.

Figure 7 : Représentation du modèle organisationnel de Prévoyance retraite



a. Source : l'auteur.

#### b. Structure organisationnelle

Notre fonds pension « Prévoyance retraite » se dotera d'une structure organisationnelle simple, opérationnelle et dynamique, pour répondre convenablement à l'attente de nos épargnants.

Pour ce faire, une équipe composée de 11 personnes embauchées et sera répartie en différentes fonctions suite :

- Un directeur général.
- Un contrôleur de gestion
- Un responsable opération de marché
- Un responsable marketing
- Un responsable comptabilité
- Deux (2) gestionnaires de portefeuilles.
- Deux (2) comptables.
- Deux (2) chargés clientèle.

### **c. Description des postes d'activités**

#### ❖ Directeur général

Cette fonction sera assurée par le promoteur du projet titulaire d'un Master en Banque et finance. Il aura la responsabilité d'assurer d'une part la bonne gestion du fonds à travers l'application du plan stratégique de développement, d'autre part la coordination des différentes tâches, et enfin d'assurer la motivation et l'atteinte des objectifs par le personnel.

Aussi il aura également comme mission d'assurer le contrôle des opérations relevant d'un caractère majeur et en les approuvant avant exécution. Enfin il aura comme tâche d'assurer la promotion du « prévoyance retraite » à travers l'établissement de partenariat stratégique.

#### ❖ Responsable des opérations de marché et les gestionnaires de portefeuille.

Rattachés au responsable des opérations de marché chargé de coordonner leur activité et l'exécution du plan stratégique d'investissement, les gestionnaires de portefeuilles auront comme mission d'assurer la gestion quotidienne des différents portefeuilles d'actifs du fonds notamment en réalisant les tâches suivantes :

- Analyses du marché financier.
- Évaluation des différents actifs financiers.
- Gérer les portefeuilles en assurant leur rentabilité et leur liquidité.
- Réinvestissement des dividendes, plus valeur et nouvelles cotisations.

Par ailleurs, les gestionnaires de portefeuilles devront aussi assurer l'établissement de dossier pour les nouvelles soumissions, l'établissement de rapport périodique. Ces gestionnaires



devront être titulaire de bac + 5 gestion financière et comptable et disposé au moins de 3 ans d'expérience.

❖ Les comptables

Également rattaché au responsable des opérations comptables chargé de coordonner et superviser leurs activités, les comptables auront comme mission la compatibilité du fond notamment en :

- Assurant une comptabilité générale de « Prévoyance retraite ».
- Comptabilisant toutes les opérations affectant le Fonds.
- Assurant l'établissement des états financiers du fonds pensions.

Ils devront être titulaires au minimum d'un master 1 en comptabilité et disposer d'au moins 2 années d'expérience en pratique comptable.

❖ Les chargés clientèle

Ils auront pour mission d'assurer la communication d'exécuter les consignes prescrites par le responsable marketing et clientèle entre « Prévoyances retraites » et ses épargnants notamment en assurant les tâches suivantes :

- Établissement de stratégie de marketing.
- Assurant la communication avec les épargnants.

Ces chargés clientèle devront être titulaires au moins d'une licence en marketing et avoir au moins un (1) an d'expérience. Ils devront également parler les quatre (4) principales langues parlées à savoir : *le Français, le Moore, le Dioula et le Peulh.*

## II. Offre des services de « Prévoyances retraites »

Les résultats de l'étude présentée en section 3 du chapitre 1, nous ont permis de délimiter les besoins des travailleurs en matière d'épargne et leur attitude envers notre structure « Prévoyance retraite ». Ainsi à travers sa mise en place, notre structure compte apporter des solutions à ces problèmes.

Pour se faire, nous avons établi des stratégies devant nous permettre d'y répondre.

### 1. Détail des portefeuilles des services proposés.

Nos services consisteront à accompagner les travailleurs informels à constituer une épargne suffisante pour faire face à leurs vieux jours, grâce à une gestion par capitalisation de leur cotisation et comme présentée dans le chapitre 1, basé sur une stratégie d'investissement innovante et dynamique. Il existe de mode gestion par capitalisation de retraite :

- Contrat à cotisation définie.
- Contrat à prestation définie.

« Prévoyance retraite » a opté pour une gestion par capitalisation sous forme de contrat à cotisation définie. Ce choix est motivé par sa souplesse des gestions, mais également les avantages qu'il offre aux épargnants de définir eux même le montant de leur cotisation à fonction de leur capacité et revenu. Il présente bien sûr l'inconvénient de ne pas leur garantir un rendement futur prédéterminé. Cependant, conscient des responsabilités qui nous incombent, notre gestion sera gestion dynamique et permettra de déterminer un rendement minimum après analyse du marché par année.

**a. Base de fonctionnement :**

Tableau 10 : Description du fonctionnement du fonds

<u>Rubriques</u>	<u>Descriptions.</u>
<u>Adhésion :</u>	Un contrat sera signé avec l'épargnant ou les groupes d'épargnant et « Prévoyance retraite » nous engageant synallagmatiquement (cf annexe). Ce contrat fixera les conditions générales auquel nous travailleront dont notamment :
<u>Le montant des cotisations</u>	Ce montant de cotisation sera fixé par l'épargnant, mais devra être au moins égal à <b>3 000 FCFA</b> . Versement par virement mobile à compte bancaire/Dépôt à bancaire
<u>Contrepartie représentative</u>	En contrepartie de chaque cotisation versée, l'épargnant recevra une part du fonds. Notification par appel téléphonique, ou message.
<u>Périodicité de cotisation</u>	La périodicité des cotisations sera <b>mensuelle ; bimensuel ou semestriel</b>
<u>La durée du contrat :</u>	Sera définie en fonction notre structure en fonction de l'âge de l'épargnant.
<u>La rentabilité de l'épargne :</u>	Une rentabilité espérée sera déterminée en fonction de l'analyse de marché et la durée du contrat. Cependant un rendement minimum garanti de 15 % net par an sera assuré par notre structure.
<u>Taux d'actualisation :</u>	C'est au taux auquel seront placées par capitalisation les cotisations des épargnants.

Source : l'auteur.

### ❖ Collecte des cotisations.

Toujours basé sur les résultats de notre étude présentés dans la partie 3 du chapitre 1, il ressortait que la majorité des potentiels futurs épargnants interrogés lors de notre enquête avait manifester favorable pour une cotisation minimum fixé 3 000 FCFA et une périodicité mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle (35 %).

Ainsi nous avons fixé 3 000 FCFA le montant minimum de cotisation et une fréquence de cotisation standard mensuelle, bimensuelle et trimestrielle.

Aussi, enfin de facilité des cotisations de nos membres, nous avons opté pour l'usage de méthode innovante qui est le paiement mobile. Ce choix donnera l'avantage aux épargnants préalablement inscrits et disposant d'un compte dans nos livres, d'effectuer les dépôts périodiques aisément sans avoir à se déplacer, ce qui nous permettra d'étendre nos services sur une plus grande zone. Ainsi un accord sera signé établie avec les sociétés de système de paiement mobile tel que WARI et ORANGE MONEY afin de facilité les cotisations des épargnants. Cependant les épargnants pourront également à chaque versement effectué, nos chargés clientèle contacteront l'épargnant afin de lui notifier que sa cotisation a effectivement été perçue.

### ❖ Contrepartie de cotisation : part du fonds

Chaque cotisation donnera droit à l'épargnant à une part du fonds, comptabilisé en son compte dans nos livres. La valeur d'une part correspondant à une cotisation représente la valeur liquidative du fonds calculée quotidiennement par la formule suivante :

$$\text{Valeur d'une part} = \frac{\sum N_{x_i} \cdot x_i}{\text{Nbr. } p}$$

—  $N_{x_i}$  : notre de titre  $x$

—  $x_i$  : valeur du titre  $x$ .

—  $\text{Nbr. } P$  : Nombre de part.

Comme définie par la formule précédente, la valeur liquidative d'un fonds correspondant à la valeur d'une part du fonds en variable. Sa valeur dépend du notre des fluctuations valeur des titres qui compose le portefeuille et du nombre de parts composant le fonds.

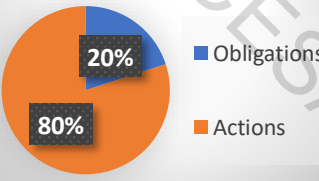
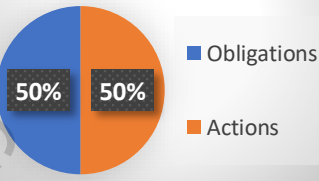
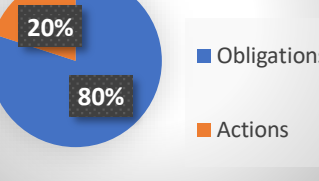
Afin de maintenir sa valeur à niveau abordable pour nos épargnants une **stratégie de fraction régulière** ou de **dilution** par l'augmentation ou la diminution du nombre de parts sera appliquée.

## b. Description des stratégies de gestion de Prévoyance retraite

### ❖ Stratégie d'investissement en valeur mobilière.

Les investissements en valeur mobilière sont le premier et principal volet de notre stratégie d'investissement. Ces investissements s'effectueront à travers 3 fonds d'actifs financiers dont la composition et le mode gestion qui leur seront appliqués varieront en fonction de leur destinataire.

Tableau 11:Description des sous-fonds collectifs

 <p><b>FCP Dynamique</b></p>	 <p><b>FCP Croissance</b></p>	 <p><b>FCP Quiétude</b></p>
<p><b>Destinataires</b> Épargnants âgés entre 21 et 35 ans</p>	<p><b>Destinataires</b> Épargnants âgés entre 36 et 50 ans</p>	<p><b>Quiétudes</b> Épargnants âgés entre 51 et 60 ans</p>
<p><b>Composition</b> 80 % d'Actions de sociétés cotés à la BRVM 20 % de Titre de créance négociable.</p>	<p><b>Composition</b> 50 % d'actions de sociétés cotés à BRVM 50 % de Titre de créance négociable</p>	<p><b>Composition</b> 20 % d'action de sociétés cotés à BRVM 80 % de titre de créance négociable</p>
<p><b>Gestion</b> Dynamique et spéculative</p>	<p><b>Gestion</b> Relativement dynamique</p>	<p><b>Gestion</b> Faiblement dynamique</p>

Source : l'auteur.

### ❖ Stratégie de gestion de portefeuille.

Les cotisations de nos épargnants seront gérées collectivement à travers nos FCP, elles-mêmes gérées par notre SGI. Nos FCP seront composés d'un portefeuille d'actif essentiellement composé d'obligation d'état membre de l'UEMOA, d'action de société coté à la BRVM et de tout autre titre de créance négociable d'entité sérieuse et présentant un risque relativement maîtrisable.

L'ensemble des titres composants nos portefeuilles seront sélectionnés selon leurs principes suivants :

#### ❖ Les actions composant les portefeuilles :

- *Le rendement* : la sélection de toute action se fera tout d'abord après évaluation de son rendement. Nous déterminerons tout d'abord son rendement antérieur c'est-à-dire déjà réalisé pour ensuite évalué sa rentabilité prochaine par les formules de rendement suivantes :

$$\text{(Rentabilité antérieure) } R_{it} = \frac{P_{i,t} - P_{i,t-1} + D_t}{P_{i,t-1}}$$

$$\text{(Rentabilité anticipée) } R''_{it} = \frac{P''_{i,t+1} - P_t + D''_{t+1}}{P_t}$$

- *Le risque* : le risque des actions sera évalué par la variance. Elle est donnée par la formule suivante :

$$\text{(Volatilité) } \sigma = \sqrt{\frac{1}{T-1} \sum_{t=1}^T (R_{it} - \bar{R}_t)^2}$$

Avec  $R_{it}$  la rentabilité d'une action à la période  $t$  ;  $\bar{R}_t$  la rentabilité moyenne de l'action sur une période  $T$ .

Une attention particulière sera également portée sur le risque spécifique et systématique ou bêta de l'action

#### ❖ Les obligations composant les portefeuilles

La gestion du portefeuille obligataire alternera entre gestion dynamique et gestion plus simple dite « buy and hold ». Ce portefeuille sera composé d'obligations et bon émissent par les états de UEMOA et autre entité présentant une certaine solidité financière et une bonne crédibilité. La gestion se basera essentielle sur stratégie de conservation de titre jusqu'à échéance et occasionnellement dynamique c'est-à-dire cessions et rachat de titre, lorsque d'éventuelles plus-values s'avéra intéressante. Les coupons et amortissements du principal remboursé par l'émetteur seront réinvestis en fonction des opportunités du marché, notamment par

l'acquisition de nouveaux actifs ou sous forme de placement bancaire. Cependant avant chaque acquisition sur le marché primaire ou secondaire nos analystes veilleront à évaluer :

- *Le rendement attendu* : correspond à son rendement actuariel (actualisation de flux) qui dépend de sa maturité et son risque. Pour évaluer cette rentabilité, nous déterminerons :
- *La sensibilité* : variation de la valeur d'une obligation suite à une variation unitaire d'un taux.

$$\text{(Sensibilité) } S = \frac{1}{p_z} \sum_{t=1}^N t \frac{FM_t}{(1+R)^{t+1}}$$

- *La duration* : correspond à la durée moyenne durant laquelle l'obligation reste immunisé contre toute variation de taux

$$\text{(Duration) } D = \sum_{t=1}^T t \frac{\frac{FM_t}{(1+r)^t}}{\sum_{t=1}^T \frac{FM_t}{(1+r)^t}}$$

- *La convexité* : mesure la variation de la duration suite à une variation de taux

$$\text{(convexité) } C_x = \frac{\sum_{t=1}^n t \frac{(1+t)FM_t}{(1+r)^{t+2}}}{\sum_{t=1}^n \frac{FM_t}{(1+r)^t}}$$

❖ **Pour nos portefeuilles globaux :**

Pour consolider ces analyses partielles se limitant à un actif, nous étudierons également les performances globales de chaque portefeuille à l'aide de plusieurs calculs devant nous aider à évaluer :

- *La volatilité de nos portefeuilles* : Elle est mesurée par l'écart type du portefeuille et dépend de la volatilité de chaque actif constituant le portefeuille. Elle est déterminée par la formule suivante :

$$V_p = \sum_{i=1}^N x_i^2 \delta_i^2 + \sum_{i=1}^N \sum_{j=1}^N x_i y_j Cov(i, j)$$

Avec  $V_p$  la volatilité du portefeuille ;  $x_i$  et  $y_j$  représentent la part respective de deux titres  $i$  et  $j$  dans le portefeuille ;  $\delta_i$  la volatilité respective de chaque titre et  $Cov(i, j)$  la covariance.

- *Le Bêta de nos portefeuilles* : le bêta mesure la sensibilité totale du portefeuille par l'ensemble du marché.

$$\beta_p = \sum_{i=1}^n x_i * \beta_i$$

Avec  $x_i$  le part relatif du titre  $i$  dans le portefeuille ;  $\beta_i$  le bêta du titre  $i$  et le  $\beta_p$  le bêta du portefeuille

- *La value at Risk du portefeuille* : mesure la perte potentielle maximale dont pourrait subir nos portefeuilles sur un horizon déterminé grâce à une modélisation historique et probabiliste.
- *Le rendement attendu du portefeuille* : qui correspond aux bénéfices générés par nos placement et opération d'avant-vente et qui reviendra proportionnellement aux épargnants.

$$E(R_p) = \sum_{i=1}^N x_i * E(R_i)$$

$E(R_p)$  la rentabilité du portefeuille ;  $x_i$  et  $E(R_i)$  respectivement la part relative d'un actif du portefeuille

- *Les performances des investissements* : seront mesurées grâce à des instruments tel que :
  - le ratio de Treynor
  - le alpha de Jensen

#### ❖ **Description de la stratégie d'investissement bancaire.**

Des investissements bancaires seront effectués dans le cadre de notre stratégie gestion d'épargne. Pour ce faire, le recours à des placements bancaires pour le réinvestissement de nos intérêts, plus-value ou cotisation en attendant d'autres investissements seront à travers :

- Des dépôts à terme ou tout d'autres instruments bancaires à taux rémunérateur. L'horizon de placement variera en fonction du planning et opportunité du marché.

#### ❖ **Stratégie de partenariat.**

Prévoyance retraite est l'une des toutes premières structures offrant comme service l'accompagnement des travailleurs informels à préparation de la retraite. Conscient de l'importance d'une telle tâche, son succès ne pourrait se faire sans un accord de confiance

manifeste des épargnants, et l'octroi de cette confiance dépendra en grande partie de la crédibilité que notre structure reflètera.

Ainsi de s'assurer de cela, et de ce fait répondre parfaitement à la préoccupation des travailleurs informelle notamment celle exprimée lors de notre enquête, nous envisageons établir un partenariat avec l'État burkinabé. Nous ambitionnons ainsi signer un accord avec la caisse nationale de sécurité sociale qui est la structure étatique chargée de gestion de la retraite des travailleurs formels. Ce partenariat consistera à une participation de la CNSS au capital de notre structure. Ce qui leur permettra de participer à sa gestion et surtout apporter leurs expériences en matière de gestion de retraite et de consolider Prévoyance retraite'

❖ **Stratégie marketing.**

Au lancement de notre structure, notre stratégie marketing consistera à l'utilisation de tous les **moyens de communication** à travers une vaste campagne publicitaire afin de connaître par Prévoyance retraite par nos cibles.

Nous utiliserons pour ce faire, des spots publicitaires et émissions télévisuelle et radiophonique et l'utilisation d'affiche afin de renforcer notre campagne. Aussi pour mieux faire connaître par notre cible, une campagne d'approche sera organisée. Cela consistera à aller au plus près de nos cibles afin de leur décrire avec le plus grand détail notre structure, ses offres, son fonctionnement et surtout les avantages qu'il leur offrira.

- Expansion des offres services.

Grâce au modèle innovant de cotisation de notre fonds, nous pouvons facilement étendre notre de service dans les autres localités du Burkina Faso, et à faible coût pour notre structure. Ainsi nous ambitionnons étendre nos offres de service dès notre deuxième année d'exercice à la ville de Bobo Dioulasso (capital économique).

L'année suivante, nous offrirons nos services dans les localités du centre ouest et centre est. (conf. 1, chap 1)

### III. **Politique de rémunération du fonds.**

Notre structure se rémunérera essentiellement par l'application de frais de gestion et gestion et de commissions. Ces frais et commissions seront appliqués sur la capitalisation globale du fonds totale, sur les plus-values et les surperformances réalisées. Une commission de montant fixe sera appliquée à l'adhésion.

Le tableau suivant représente en pourcentage les frais et commissions, et leur base application et leur périodicité :

TIEBA Yves Miguel, 16<sup>ème</sup> Promotion MBF, projet professionnel.

---



Tableau 12:Politique de frais de gestion

PRÉVOYANCE RETRAITE			
Rubriques	Base de calcul	Taux/frais	Périodicité
Frais d'ouverture de compte	-	500 FCFA	-
<b>Commission de livraison</b>	Valeur d'une part	200 Fcfa	Chaque cotisation
<b>Commission de frais de tenue de compte</b>	Valeur du portefeuille du client	2%	Chaque trimestre
<b>Commission de gestion</b>	Valeur globale des sous-portefeuilles	0,8%	Chaque trimestre
<b>Commission de superperformance</b>	Appliqué aux résultats annuels	0,2%	Chaque année écoulée

Source : l'auteur.

#### IV. Planification de ressource matérielle et humaine

##### 1. Plan de ressource matériel

Il s'agit ici de présenter nos prévisions en termes d'investissement en matériel permettant le démarrage des activités. Ces matériaux seront d'ordre de transport et bureautique.

En ce qui concerne le matériel de transport, il sera acheté deux (3) motos et véhicule de transport afin d'assurer le déplacement du personnel.

Concernant le matériel bureautique, nous prévoyons acheter de l'équipement informatique constitué d'ordinateur, de logiciel de gestion (comptable et portefeuille d'actif), d'imprimante photocopieuse et d'un serveur.

Il sera aussi acheté du mobilier de bureau, composé de tables, de chaises de bureau, de chaises pour salle d'attente et armoire de stockage.

En ce qui concerne notre local de travail, nous comptons louer des bureaux a la périphérie du centre-ville de la capitale burkinabé afin d'être au plus près de la concentration des échanges économique. Le tableau suivant nous donne un inventaire détaillé des équipements qui seront acquis pour le démarrage de nos activités :

Tableau 13: Répartition du matériel bureautique et mobilier

Elements	Direction générale	Contrôleur de gestion	Département des opérations de marché	Département de la comptabilité	Département Marketing et clientèle	Accueil
<b>Bureau</b>	01	01	03	02	02	01
<b>Chaises pour visiteurs</b>	01	01			01	06
<b>Imprimant Couleur</b>	01					
<b>Photocopieuse</b>	01	01	01	01		
<b>Armoire de rangement</b>	01		01	01		
<b>Ordinateur portable</b>	01		01	01		
<b>Ordinateur de bureau</b>		01			03	

Source : l'auteur.

Enfin, l'accès au marché pour toute société de gestion est soumis à l'octroi préalable de l'agrément de société de gestion, notre fonds étant un instrument de gestion collectif, il est également soumis à l'octroi préalable de l'agrément de FCP. Nous présentons dans le tableau suivant les demandes d'agrément nécessaire :

- Agrément de SGO.
- Agrément FCP Dynamique.
- Agrément FCP Croissance.
- Agrément Fcp Quiétude

## 2. Plan de ressources humaines :

Durant les trois premières années d'activité de notre structure, notre effectif se limitera à 7 employés composés d'un directeur général ; deux (2) gestionnaires de portefeuilles ; deux (2) comptables et de trois (3) chargés clientèles. À l'horizon de 5 ans après le début des activités,

en espérant une hausse considérable de nos activités, nous comptons augmenter nos effectives par l'embauche de nouveau employé. Le calendrier suivant résume nos plans d'évolution en ressource humaine sur un horizon de 5 années.

Tableau 14: Evolution des ressources humaines

Fonctions	Catégorie	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	Total
<b>professionnelle</b>								
<b>Directeur General.</b>	Cadre	01	-	-	-	-	-	01
<b>Contrôleur de gestion.</b>	Cadre	01	-	-	-	-	+1	02
<b>Gestionnaire portefeuilles.</b>	Cadre moyen	03	-	-	-	-	+2	05
<b>Comptable.</b>	Cadre moyen	02	-	-	-	-	+2	04
<b>Chargé clientèle.</b>	Cadre moyen	03	-	-	-	-	+3	05
<b>Chauffeur</b>	Niveau BEPC	01	-	-	-	-		02
<b>Effectif total</b>		11	-	-	-	-		19

Source : l'auteur.

### Chapitre 3: Coût, modalités de financement et rentabilité du projet.

La mise en place de notre fonds de pension 'Prévoyance retraite' nécessite de mobiliser des ressources. L'objectif de ce présent chapitre consistera à évaluer le coût du projet, le couple rentabilité-risque, à en définir les modalités de financement et enfin à évaluer sa vulnérabilité.

#### I. Évaluation des coûts du projet et financement.

Les dépenses d'investissement regroupent la totalité des dépenses engagées dans l'acquisition du matériel de transport ; du matériel et mobilier de bureau ; du matériel informatique ; des travaux d'aménagement et d'installation généraux. Ils tiennent compte également, des différents dépôts et cautionnement à verser en garantie et les frais de formalité de création d'entreprises payées. Elles sont ainsi réparties en frais d'établissement, en immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

##### 1. Les frais d'établissement.

Afin de rendre notre projet opérationnel, un certain nombre d'opérations sont nécessaires : les frais d'établissement regroupent l'ensemble des charges d'exploitation conditionnent l'existence de notre structure, les frais d'octroi d'agrément de SGI et de FCP, et le début effectif de nos activités. D'une valeur de **303 357 500 FCFA**, l'ensemble de ces frais d'établissement sont détaillés dans le tableau ci-dessous, et ces données relatives au coût de constitution du dossier et d'agrément de constitution de SGI et des FCP proviennent respectivement du Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE) du Burkina Faso et du Conseil Régional de l'Épargne publique et des Marchés financiers (CREPMF).

Tableau 15: Frais d'établissement de Prévoyance retraite

Rubriques	Montant (FCFA)
Frais notarial	200 000
Frais du Centre de formalité des entreprises (RCCM, IFU, Notification employeur CNSS)	47 500
Achat de timbres	40 000
Autre frais de constitution	500 000
Frais de l'annonce légale	10 000
Frais d'acte de dépôt	10 000
Travaux d'aménagement du site	1 500 000
Frais de constitution de la SGI	150 000 000
Frais de constitution des trois 03 FCP	150 000 000
Caution loyer	750 000
Abonnement internet, téléphone, eau et électricité	300 000
<b>Total</b>	<b>303 357 500</b>

Source : l'auteur.

## 2. Les investissements totaux de Prévoyance retraite.

### ❖ Immobilisations incorporelles.

Il s'agit là de l'ensemble des acquisitions incorporelles, auxquels nous ajoutons les frais de la création de notre site web, le frais de logiciel de gestion comptable et du logiciel de gestion boursier de la BRVM. Au total, les frais d'immobilisation incorporelle sont évalués **2 950 000 FCFA** et sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 16: récapitulatif des acquisitions incorporelles.

Rubriques	Montant (FCFA)
Site web	250 000
Logiciel comptable	700 000
Logiciel de la BRVM	2 000 000
<b>Totales immobilisations incorporelles</b>	<b>2 950 000</b>

Source : l'auteur.

### ❖ Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles de notre structure de retraite sont constituées essentiellement des véhicules de transport, des équipements informatiques et de matériel et du mobilier bureautique. Nous avons évalué ces frais d'immobilisations corporelles à **7 610 000 FCFA** et sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 17:Récapitulatif des acquisitions corporelles

Matériel de transport			
Rubriques	Quantité	Prix unitaires (FCFA)	Montant (FCFA)
Véhicule (4 roues)	1	2500000	2 500 000
Véhicule (2 roues)	1	300000	300 000
Total matériel de transport			<b>2 800 000</b>
Matériel et mobilier de bureau			
Bureau DG	1	100000	100 000
Bureau employé	11	60000	660 000
Chaises (attente) pour visiteurs	6	80000	480 000
Table basse pour visiteurs	1	20000	20 000
Table de réunion	1	100000	100 000
Chaise pour table de réunion	7	40000	280 000
Armoire de rangement	3	50000	150 000
Photocopieuse	4	250000	1 000 000
Imprimant couleur	1	150000	150 000
Ordinateur de bureau	6	120000	720 000
Ordinateur portable	3	150000	450 000
Vidéo projecteur	1	60000	60 000
Onduleur central	1	200000	200 000
Groupe électrogène	1	500000	500 000
Total matériel et mobilier			<b>4 810 000</b>
Totale immobilisation corporelle			<b>7 670 000</b>

Source : l'auteur.

### 3. Le besoin en fonds de roulement.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est un indicateur capital pour une entreprise et représente, le montant nécessaire pour couvrir les besoins résultant du décalage entre les flux de trésorerie sortants (output) et ceux entrants (input) liés à l'activité. Pour notre fonds de pension, notre BFR résultera de la différence entre charges relatives au fonctionnement de notre structure (les approvisionnements bureautiques, les charges de personnel, les charges locatives et de commodité) et nos honoraires provenant de nos prestations. Pour notre première année, notre BFR est de **56 700 000 FCFA**. Les détails prévisionnels de nos besoins en fonds de roulement sur nos 10 premières années sont présentés dans le tableau disponible en annexe.

### II. Modalité de financement du projet.

Déterminer les modalités de financement d'un projet est un défi capital pour ses concepteurs. Et à travers les multiples moyens de financement possible, les concepteurs du projet se doivent de déterminer le juste niveau de capital nécessaire, car toute sous ou surcapitalisation pourrait

affecter dangereusement l'avenir du projet. Dans les lignes suivantes, nous vous présentons les montages financiers de Prévoyance retraite.

### **1. Le capital social de prévoyance retraite.**

Le capital social de prévoyance retraite est arrêté à **327 000 000 FCFA** réparti en **327 000** actions d'une valeur nominale de 10.000 FCFA. Le capital sera entièrement libéré dès la constitution de la structure et sera détenu à 40% par le promoteur du projet.

#### **❖ Financement par actionnariat**

Afin de constituer le capital, le financement par apport en **numéraire ou à nature** sera notre mode financement privilégié. Concrètement il consistera à étendre l'actionnariat dès la création de notre structure par l'entrée de nouvel actionnaire. Ainsi, nous proposerons des structures susceptibles de croire à notre projet et à y investir tel qu'en premier lieu l'état burkinabé, les assurances tel que la Générale des Assurances, Coris assurance, Amza assurance. Nous approchons également des entités étatiques de protection sociale telles que CNSS, et la CARFO et des structures de capital risque pour d'éventuelles collectes de fonds.

En ce qui concerne le financement par emprunt bancaire, il viendra en complément et il consistera à contracter un emprunt bancaire auprès d'un l'établissement de crédit de place. Cet emprunt nous permettra de finance en partie notre BFR.

#### **❖ Mode financement additionnel : Emprunt bancaire**

Un emprunt bancaire sera contracté afin de couvrir nos besoins relatifs au fonctionnement de notre structure. Nous évaluons ce besoin de financement complémentaire à **40.000.000 FCFA** pour période de 5 années. Le choix d'un emprunt bancaire se justifie par l'avantage, qu'il offre de ne pas affecter la composition actionnariale de la société. Elle a également l'avantage de permettre une certaine souplesse de remboursement et des économies d'impôts.

### **III. Projection financière.**

Le coût total de notre projet étant ainsi évalué à **367 000 000 FCFA** déterminons sa rentabilité. Pour ce faire, nous présenterons dans les lignes suivantes, nos projections financières prévisionnels comprenant le chiffre d'affaire et compte de résultat prévisionnel sur 10 années basé sur nos projections. Par la suite nous calculerons la rentabilité et enfin présenterons le probable risque lié au projet.

▪ **Chiffre d'affaires prévisionnel.**

Le chiffre d'affaires (CA) prévisionnel de prévoyance retraite, proviendra essentiellement des revenus perçus des honoraires de gestion appliqués sur le fonds en contrepartie de l'offre service d'aide et d'accompagnement à la constitution d'épargne retraite. Ces honoraires sont constitués de frais fixe d'ouverture de compte, de commission de livraison de part appliquée à chaque cotisation, de commission de tenu de comptes et gestion appliquée respectivement trimestriellement et semestriellement évolueront en fonction de du nombre d'épargnants et de leurs cotisations mensuelles. À cet effet, afin pour estimer nos chiffres d'affaires provenant essentiellement des honoraires de gestion du fonds, nous nous sommes basés sur des projections réalistes justifier par notre sondage (partie 3 du chapitre1), de la croissance de nos épargnants ainsi que leurs cotisations sur 10 ans.

Ainsi, grâce notre campagne publicitaire précédent le début de nos activités, à la crédibilité que nous espérons acquérir par nos multiples partenariats dont notamment celui avec l'État burkinabé et CNSS, le caractère innovant et pionnier nos services et l'étendu de marché ciblé évaluer à plus 1.000.000 pour la seule capitale du Ouagadougou, nous comptons débiter nos activités avec nombres de 5.000 épargnants qui d'après nos estimations devrait croitre de 15.000 épargnants durant les 3 premières années et connaitre une décroissance 2000 épargnants années les 3 années suivantes pour atteindre 117.000 épargnants à la 10 années et connaitre une croissance moyenne à 8000 épargnants par an. Le graphique suivant présente l'évolution d'épargnant sur les 10 premières années d'activités de fonds.



Tableau 18: Chiffres d'affaires prévisionnels

ANNEE	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
EPARGNANTS	5 000	15 000	30 000	43 000	56 000	68 000	78 000	86 000	94 000	102 000	110 000
EPARGNE MENSUEL	15 000 000	45 000 000	90 000 000	129 000 000	168 000 000	204 000 000	234 000 000	258 000 000	282 000 000	306 000 000	330 000 000
EPARGNE ANNUEL	180 000 000	540 000 000	1 080 000 000	1 548 000 000	2 016 000 000	2 448 000 000	2 808 000 000	3 096 000 000	3 384 000 000	3 672 000 000	3 960 000 000
Frais d'ouverture de compte	2 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	6 500 000	6 000 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Commission de livraison mensuel	1 050 000	3 150 000	6 300 000	9 030 000	11 760 000	14 280 000	16 380 000	18 060 000	19 740 000	21 420 000	23 100 000
Commission de livraison	12 600 000	37 800 000	75 600 000	108 360 000	141 120 000	171 360 000	196 560 000	216 720 000	236 880 000	257 040 000	277 200 000
<b>Total chiffre d'affaire mensuel</b>	<b>3 550 000</b>	<b>10 650 000</b>	<b>13 800 000</b>	<b>16 530 000</b>	<b>18 260 000</b>	<b>20 280 000</b>	<b>21 380 000</b>	<b>22 060 000</b>	<b>23 740 000</b>	<b>25 420 000</b>	<b>27 100 000</b>
Commission de frais de tenu de compte	120 000	360 000	7 200 000	10 320 000	13 440 000	16 320 000	18 720 000	20 640 000	22 560 000	24 480 000	26 400 000
Commission de gestion	2 880 000	8 640 000	17 280 000	24 768 000	32 256 000	39 168 000	44 928 000	49 536 000	54 144 000	58 752 000	63 360 000
<b>Total chiffre d'affaire annuelle</b>	<b>45 600 000</b>	<b>136 800 000</b>	<b>190 080 000</b>	<b>233 448 000</b>	<b>264 816 000</b>	<b>298 848 000</b>	<b>320 208 000</b>	<b>334 896 000</b>	<b>361 584 000</b>	<b>388 272 000</b>	<b>414 960 000</b>

Source : l'auteur.

▪ **Compte de résultat prévisionnel de prévoyance retraite.**

Le compte de résultat détaillé prévisionnel de prévoyance retraite sur les 10 premières années d'activités est présenté en Annexe ( page ). Nous enregistrons un résultat déficitaire lors des trois premiers exercices comptables. Une perte de – **9 900 000 FCFA** est à constater pour la première année. Cette perte est en grande partie imputable au niveau faible d'épargnants lors de ces trois premières années et aussi au remboursement de notre emprunt.

À partir de la deuxième année, l'activité générée un résultat bénéficiaire de **68 429 581 FCFA** qui nous permet de résorber les pertes antérieures et atteint **261 946 560 FCFA** à la dixième année prévisionnelle.

Le compte de résultat prévisionnel de notre entreprise est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19:Compte de résultat prévisionnel (Sur 10 ans)

Années	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
<b>Chiffre d'affaire</b>	45 600 000	136 800 000	190 080 000	233 448 000	264 816 000	298 848 000	320 208 000	334 896 000	361 584 000	388 272 000	414 960 000
BFR	10 500 000	11 012 500	11 045 625	11 059 406	11 103 877	11 119 070	11 912 524	11 929 275	11 956 864	11 975 332	12 014 724
<b>Valeur Ajoutée</b>	35 100 000	125 787 500	179 034 375	222 388 594	253 712 123	287 728 930	308 295 476	322 966 725	349 627 136	376 296 668	402 945 276
Charge personnel	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	47 250 000	47 250 000	49 612 500	49 612 500	52 093 125	52 093 125
<b>Exédent Brute d'exploitation</b>	- 9 900 000	80 787 500	134 034 375	177 388 594	208 712 123	240 478 930	261 045 476	273 354 225	300 014 636	324 203 543	350 852 151
Dotations aux amortissements	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	4 916 000
<b>Résultat brute d'exploitation</b>	- 42 024 000	48 663 500	101 910 375	145 264 594	176 588 123	208 458 930	229 025 476	241 334 225	267 994 636	292 183 543	345 936 151
Frais financiers											
<b>Résultat avant impôt</b>	- 42 024 000	48 663 500	101 910 375	145 264 594	176 588 123	208 458 930	229 025 476	241 334 225	267 994 636	292 183 543	345 936 151
Impôts (IS 27,5%)	- 13 382 463	- 28 025 353	- 39 947 763	- 48 561 734	- 57 326 206	- 62 982 006	- 66 366 912	- 73 698 525	- 80 350 474	- 85 132 442	- 95 132 442
<b>Résultat net</b>	- 42 024 000	35 281 038	73 885 022	105 316 830	128 026 389	151 132 724	166 043 470	174 967 313	194 296 111	211 833 069	250 803 710
Dotations aux amortissements	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	4 916 000
<b>CAF</b>	- 9 900 000	67 405 038	106 009 022	137 440 830	160 150 389	183 152 724	198 063 470	206 987 313	226 316 111	243 853 069	255 719 710

Source : l'auteur.

## IV. Evaluation de la rentabilité

### 1. Analyse de la rentabilité économique.

Nos différents partenaires n'investissent dans notre projet que s'ils jugent la rentabilité de ce projet conséquent par rapport au risque encouru. Nous présentons dans cette présente section une l'étude de la rentabilité à travers différents indicateurs, notamment la valeur actuelle nette (**VAN**) ; le taux de rentabilité interne (**TRI**) ; le délai de profitabilité (**DR**) et l'indice de profitabilité (**IP**).

Le taux d'actualisation choisi pour actualiser nos cash-flows est de 15,82%. Il s'agit du coût moyen pondéré du capital (CMPC) que nous avons calculé. Le coût des capitaux propres a été calculé par la formule de MEDAF (Modèle d'évaluation des actifs financiers). À cet effet, le taux sans risque retenue pour le calcul du coût des capitaux propres est le taux de **6%** de l'obligation de l'état du Burkina d'un montant de 40 milliards émis en juin 2017 pour une maturité de 36 mois. En ce qui concerne le taux de rendement, nous avons considéré le taux de rendement de l'année précédente de BRVM avoisinant **17%**. (cf annexe)

#### a. Analyse de la rentabilité économique.

Nous présentons dans le tableau suivant, une analyse de la rentabilité économique de notre à travers le calcul de la

- VAN : Valeur actuelle nette
- TRI : Le taux de rentabilité interne
- DRCI : Le délai de récupération du capital investi (ou pay-back)
- IP : Indice de profitabilité.

**Tableau récapitulatif de l'analyse économique**

Année	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
Investissement	- 366 767 500											
Résultat Net		- 42 024 000	36 305 581	75 719 409	108 095 053	131 204 976	154 884 985	170 165 929	179 311 329	199 120 015	217 092 372	257 030 560
Amortissements		32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	4 916 000
CAF (à endettement)	- 366 767 500	- 9 900 000	67 405 038	106 009 022	137 440 830	160 150 389	183 152 724	198 063 470	206 987 313	226 316 111	243 853 069	255 719 710
Taux d'actualisation	17%											
VAN ajusté	235 007 559											
TRI	26,93%											
DRCI	5,44											
IP	1,64											

Source : l'auteur.

- **La valeur actuelle nette (VAN).**

La valeur actuelle nette (**VAN, en anglais : Net Présent Value, NPV**) est une mesure de la rentabilité d'un projet investissement calculée comme la somme des flux de trésorerie engendrés par cette opération, chacun étant actualisé. Ainsi pour actualiser les cash-flows (CAF) générés par notre activité nous utiliseront taux fourni par le coût moyen du capital (CMPC) qui est estimé à **17%** et une VAN 235 007 559 FCFA.

- **Taux de rentabilité interne.**

Le taux de rentabilité interne (TRI ou TIR) est un taux d'actualisation qui annule la valeur actuelle nette d'une série de flux financiers. Le TRI de notre projet est égal à **26,93%** qui supérieur au coût de nos capitaux **17%** ce qui vient confirmer la rentabilité de notre projet comme l'indique le VAN.

- **Délai de rentabilité**

Le « Délai de rentabilité », aussi appelé délai de récupération, représente le temps nécessaire pour que les flux de trésorerie prévisionnels dégagés par un investissement rentabilisent le coût d'investissement initial. Dans notre le cadre de notre projet, notre Délai de rentabilité ou **Payback (DRCI) et de 5 ans 5 mois 20 jours.**

- **Indice de profitabilité.**

L'indice de profitabilité est le rapport entre le cumul actualisé des flux de trésorerie (cash flows) et le capital investi. Il s'agit en d'autres termes du rapport entre la valeur actuelle des cash flows futurs et le capital investi. Notre projet présente un indice de profitabilité de **1.64**

## **2. Étude de la sensibilité par aux risques**

### **a. Analyse des risques de notre projet.**

À la suite de l'analyse de la rentabilité de notre projet nous présentons à travers le tableau suivant les risques relatifs à la gestion de notre fonds pension :

Tableau 20: risques éventuels de gestion de prévoyance retraite

<b>Risques</b>
<b>Baisse des cotisations</b>
<b>Baisse des revenus de placement</b>
<b>Absence d'opportunité sur le marché financier</b>
<b>Risque d'inflation</b>
<b>Augmentation des charges salariales</b>
<b>Augmentation du coût des fournitures et services</b>
<b>Concurrence des assurances classiques</b>

Source : l'auteur.

Afin de parer à ces éventuels risques, nous envisageons dans nos stratégies de gestion prendre les dispositions suivantes :

Tableau 21: Mesures visant à réduire nos risques de gestion

<b>Mesures visant à réduire nos risques</b>
<b>Action de marketing social en direction des travailleurs informels</b>
<b>Amélioration du revenu des placements</b>
<b>Diversification de nos portefeuilles</b>
<b>Recherche de nouvelle opportunité de placement</b>
<b>Maitriser nos masses salariales</b>
<b>Dynamiser la fonction de contrôle</b>

Source : l'auteur.

## **b. Étude de la sensibilité**

Cette étude consiste à tester la rentabilité du projet en fonction de la variation de certains paramètres entrant en jeu dans l'évaluation de la VAN. Cette analyse de la sensibilité test l'effet des variations pessimistes ou optimistes. Nous avons ainsi choisi de faire varier le nombre d'épargnants donc le niveau de leurs cotisations et CMPC. Nous présentons les résultats de ces tests dans le tableau suivant :

Tableau 22 : variation de la VAN en fonction du taux de croissance des épargnants.

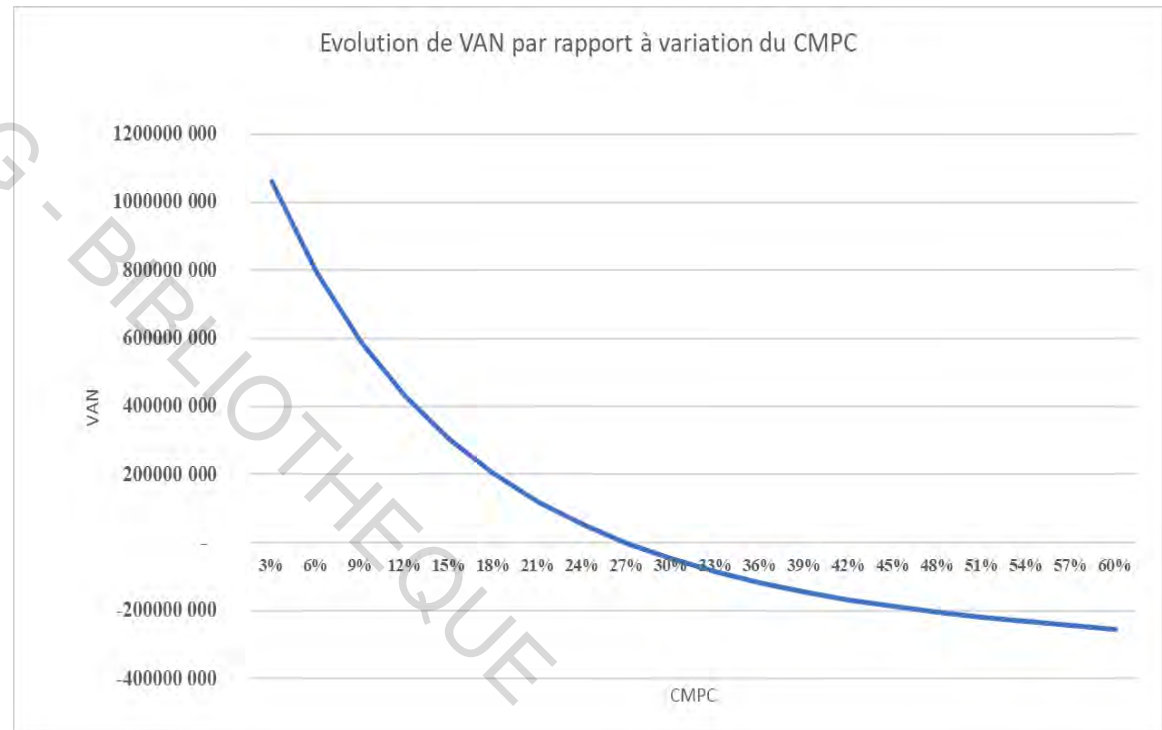
Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	Van(17%)	Variation de la Van
Nombres d'épargnants	5 000	15 000	30 000	43 000	56 000	68 000	78 000	86 000	94 000	102 000	110 000	234 218 217	-
<b>Variation du taux de croissance des épargnants</b>													
Variation (-25%)	3 750	11 250	22 500	32 250	42 000	51 000	58 500	64 500	70 500	76 500	82 500	89 378 629	61,84%
Variation (10%)	5 500	16 500	33 000	47 300	61 600	74 800	85 800	94 600	103 400	112 200	121 000	309 339 204	32,07%

Source : l'auteur.



Tableau 23 variation de la VAN en fonction du CMPC:

	CMPC	VAN
Variation Ref	17%	<b>242 852 072</b>
Variation (+3%)		
Variation	3%	1 061 899 708
	6%	796 967 793
	9%	591 938 755
	12%	431 425 745
	15%	304 380 661
	18%	202 776 983
	21%	120 717 786
	24%	53 824 243
	27%	- 1 188 465
	30%	- 46 808 556
	33%	- 84 938 427
	36%	- 117 045 563
	39%	- 144 271 622
	42%	- 167 512 037
	45%	- 187 474 608
	48%	- 204 723 002
51%	- 219 709 322	
54%	- 232 798 676	
57%	- 244 287 848	
60%	- 254 419 608	



Source : l'auteur.

L'étude de la sensibilité nous montre qu'en retenant les deux paramètres ci-dessus, l'impact sur la VAN est assez significatif.

- **Sensibilité de la Van a une variation du nombre annuel d'épargnants 01 :**
- pour une variation de -25% d'épargnants et donc du chiffre d'affaires, notre VAN est égale 89 378 629 à baisse de -61%.
- par contre une hausse de 10% des épargnants et donc du chiffre d'affaires entraine une hausse de la VAN à 32 % soit 309 339 204 FCFA.
- point mort d'exploitation

Cependant le projet est toujours rentable et démontre ainsi de la faisabilité de projet.

- **Sensibilité de la Van à une variation du taux d'actualisation :**

Nous avons également étudié la sensibilité de la VAN du projet en faisant varier les CMPC. Il en ressort que :

- toute Baisse du CMPC (en dessous du TRI), rend notre projet encore plus rentable.
- cependant au-delà de du TRI, notre projet ne s'avère plus rentable.

Afin de s'assurer toujours de faisabilité de notre projet, nous poussons notre étude de la sensibilité par étude de scénarios, toujours dans une tendance pessimiste et optimiste, en combinant deux paramètres, les mêmes étudiés dans les hypothèses une et deux.

Tableau 24:récapitulatif des scénarios

ELEMENTS	Epargnants	CMPC	VAN	Variation VAN
<b>Référence</b>	Evolution prévu	17%	234 218 217	-
<b>Scénario 01</b>	-25%	-3%	172 227 058	-26,47%
<b>Scénario 02</b>	10%	5%	179 822 725	-23,22%

Source : l'auteur.

- **Scénario 01 :**

Une baisse des épargnants de 25% et également baisse du CMPC de -3% soit 14%, notre projet demeure toujours rentable avec une VAN de 172 227 058 FCFA .

▪ **Scénario 02 :**

Dans un scénario contraire, entraînant une hausse de 10% de nombre d'épargnants et également une hausse du CMPC de 5%, notre projet apparaît encore plus rentable avec une VAN de 179 822 725 FCFA

**c. Analyse de la rentabilité financière du projet.**

La rentabilité financière tient compte des effets de la politique de financement de l'entreprises. Nous avons pour cette analyse, calculé deux ratios :

- Le ratio de rendement économique.
- Le ratio de rendement financier.

Nous présentons dans le tableau suivant, le résultat de nos calculs :

CFESAG - BIBLIOTHEQUE

**Tableau 25: Calcul des ratios de rentabilité économique et financière**

ANNEE	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
Coût du projet	- 366 767 500											
Résultat net		- 42 024 000	35 281 038	73 885 022	105 316 830	128 026 389	151 132 724	166 043 470	174 967 313	194 296 111	211 833 069	250 803 710
CAF (à endettement nul)		- 9 900 000	67 405 038	106 009 022	137 440 830	160 150 389	183 152 724	198 063 470	206 987 313	226 316 111	243 853 069	255 719 710
Ratio de rentabilité économique		-2,70%	18,38%	28,90%	37,47%	43,67%	49,94%	54,00%	56,44%	61,71%	66,49%	69,72%
Ratio de rentabilité financière		-11,46%	9,62%	20,14%	28,71%	34,91%	41,21%	45,27%	47,71%	52,98%	57,76%	68,38%

Source : l'auteur.

## Conclusion

Le gouvernement burkinabé a entrepris depuis 2016 d'importantes réformes devant accélérer l'émergence du Burkina Faso à travers son programme national de développement économique et social (PNDES) dont l'un de ses volets stratégiques est l'amélioration des conditions vies des burkinabés par l'amélioration de la protection sociale.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre projet **Prévoyance retraite** dont l'objectif est la mise en place d'un fonds de pension-retraite est destiné aux travailleurs informels, qui de fait de leurs particulières conditions de travail ont difficilement accès à la couverture sociale. Ainsi notre projet entend apporter sa contribution au développement du Burkina Faso en participant au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités.

Le travail que nous présentons est une synthèse de modalité de constitution et de mise en place d'un fonds de pension chargé de collecter et gérer à travers des investissements, l'épargne de travailleurs informels. À travers une analyse, nous démontrons la rentabilité de notre projet motivé par un vaste marché ; réelle demande et une quasi-absence de concurrence. Nous présentons également le modèle économique et les modalités de montage financier de notre projet.

Ce projet de création d'une structure dédié à l'aide et l'accompagnement d'une épargne retraite au profit du travailleur informel permettra à long terme de stimuler la croissance et le développement socio-économique du Burkina.

## Bibliographie

### Ouvrages

- Najat El Mekkaoui DE FREITAS (1999) , *Fonds de pension et marchés financiers*, Harmattan.
- Philippe GROSJEAN (2006) , *Fonds de pension et marchés financiers internationaux*, Thèses, 102p.
- Bertrand JACQUILLAT, Bruno SOLNIK, Christophe PERIGNON (2014) , *Marchés financiers, Gestion de portefeuille et des risques*, 6e édition, Dunod, 159p.
- Pascal QUIRY et Yann LE FUR, Pierre VERNIMMEN (2014), *Finance d'Entreprises*, édition Dalloz.
- Gye ROUSSEY (2003), *Guide complet des OPCVM, Investir et gagner sur les SICAV, FCP, Trakers*, éditions maxima.
- Anthony OBENG-KOFFI (2013), *Le cadre juridique du financement de projet dans l'espace Ohada*, Presses Académiques Francophones, 250p.

### Rapport d'activités, Revues et Projet professionnels

- Nancy BENJAMIN et Amadou Aly MBAYE (2012), *les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone*, Banque mondiale.
- Institution National de la Statistique et de la démographie (INSD 2003), *Enquête 1-2-3 , le secteur informel dans l'agglomération de ouagadougou*.
- Gouvernement du Burkina Faso (2016), *Programmes nationales de développement économique et social (PNDES)*
- Conseil Régional de l'Épargne Publique et du Marché Financier, *instruction n° 21/99 relative à la classification des organismes de placement collectif en valeurs mobilières*, page consulté le 04/02/2017 ; <http://www.crepmf.org/> /Reglementation.
- Luis MACAVILCA et Najat El Mekkaoui DE FREITAS (2011), *Projet de gestion des risques et fonds de pension (California Public Employees' retirement system : CALPERS)*, Paris Dauphine
- Régis LAVERDURE (2008), *Pilotage d'un régime de retraite par capitalisation en points*, Université de Strasbourg.
- Léatitia Judicaëlle TIENDREBEOGO (2014) , *Modalités de mise en place et de gestion d'un fonds commun de placement d'entreprise à la BOA-Burkina : FCFPE-BEOGO*, CESAG

### **Webographie.**

- Site de la banque mondiale : [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org), consulté 01/04/2017
- Site de l'OHADA : [www.ohada.com](http://www.ohada.com) , consulté le 17/05/2017
- Site du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) : [www.crepmf.org](http://www.crepmf.org), consulté 25/03/2017
- Site de la caisse national de sécurité sociale du Burkina Faso (CNSS) : [www.cnssbf.org](http://www.cnssbf.org), consulté le 09/02/2017
- Site de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) : [www.carfo.org](http://www.carfo.org)
- Site de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance sociale : [www.lacipres.org](http://www.lacipres.org)

CESAG - BIBLIOTHEQUE

**Annexes**

CESAG - BIBLIOTHEQUE



**Annexe 1 : Tableau comparatif des différents types de sociétés possibles en droit OHADA.**

<b>Statut Juridiques</b>	<b>Entreprise Individuelle</b>	<b>S.A.R.L</b>	<b>S. A</b>	<b>G.I.E</b>
<b>Associés Min</b>	01	01	01	02
<b>Capital Min</b>	0	1.000.000 CFA Minimum à libérer intégralement	10.000.000 CFA Minimum ; libération du ¼ à la constitution et du solde dans 3 ans	0
<b>Crédibilité auprès de tiers</b>	Très faibles	Importante	Très importante	Faible
<b>Responsabilité associée</b>	Illimités (élargie aux biens personnels de l'entrepreneur)	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Illimitée et solidaire (sauf convention contraire avec les tiers)
<b>Commissaires associées</b>	Sans	Pas obligatoire	Obligatoire	sans
<b>Direction</b>	Entrepreneur	Gérant (associé ou non)	Directeur général ou Administrateur Général.	Président
<b>Imposition des bénéfices</b>	ND	Impôts sur les sociétés 27,5% du bénéfice net	Impôts sur les sociétés 27.5% du bénéfice net	ND

**Source :** Agence Nationale chargée de la promotion de l'investissement et grands travaux-  
guide du créateur d'entreprise, p, 03, (2017)

**Annexe 2 : tableau détaillé des investissements**

Rubriques	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	Année N+6	Année N+7	Année N+8	Année N+9	Année N+10
<b>Matériel de transport</b>											
Véhicule (4 roues)	2 500 000	-	-	-	-	4 000 000	-	-	-	-	7 500 000
Véhicule (2 roues)	300 000	-	-	-	-	500 000	-	-	-	-	1 000 000
<b>Total matériel de transport</b>	<b>2 800 000</b>	-	-	-	-	<b>4 500 000</b>	-	-	-	-	<b>8 500 000</b>
<b>Matériel et mobilier de bureau</b>											
Bureau DG	100 000	-	-	-	-	100 000	-	-	-	-	200 000
Bureau employés	660 000	-	-	-	-	350 000	-	-	-	-	550 000
Chaises (attente) pour visiteurs	480 000	-	-	-	-	530 000	-	-	-	-	650 000
Table basse visiteurs	20 000	-	-	-	-	40 000	-	-	-	-	60 000
Table de réunion	100 000	-	-	-	-	120 000	-	-	-	-	200 000
Chaise pour table de réunion	280 000	-	-	-	-	310 000	-	-	-	-	500 000
Armoire de rangement	150 000	-	-	-	-	200 000	-	-	-	-	300 000
Photocopieuse	1 000 000	-	-	-	-	1 200 000	-	-	-	-	1 500 000
Imprimant couleur	150 000	-	-	-	-	170 000	-	-	-	-	250 000
Ordinateur de bureau	720 000	-	-	-	-	980 000	-	-	-	-	1 300 000
Ordinateur portable	450 000	-	-	-	-	620 000	-	-	-	-	800 000
Vidéo projecteur	60 000	-	-	-	-	80 000	-	-	-	-	120 000
Onduleur central	200 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	350 000
Groupe électrogène	500 000	-	-	-	-	650 000	-	-	-	-	800 000
<b>Total matériel et mobilier</b>	<b>4 870 000</b>	-	-	-	-	<b>5 600 000</b>	-	-	-	-	<b>7 580 000</b>
		-	-	-	-		-	-	-	-	-
<b>Total immobilisation</b>	<b>7 670 000</b>	-	-	-	-	<b>10 100 000</b>					<b>16 080 000</b>

Source : l'auteur.

**Annexe 3 : tableau amortissements.**

Element	Valaeur d'origine	Durée	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
Charges immobilité	2 950 000	5	590 000	590 000	590 000	590 000	590 000	-	-	-	-	-	-
Immobilisation incorpoelle	300 000 000	10	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	-
Matériel et mobilier de bureau	4 870 000	5	974 000	974 000	974 000	974 000	974 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	3 216 000
Matériel roulant	2 800 000	5	560 000	560 000	560 000	560 000	560 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	1 700 000
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>32 124 000</b>	<b>32 124 000</b>	<b>32 124 000</b>	<b>32 124 000</b>	<b>32 124 000</b>	<b>32 020 000</b>	<b>32 020 000</b>	<b>32 020 000</b>	<b>32 020 000</b>	<b>32 020 000</b>	<b>4 916 000</b>

Source : l'auteur

**Annexe 4 : rémunération salariale**

Responsabilité	Salaire mensuel	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5	Année N+6	Année N+7	Année N+8	Année N+9	Année N+10
Directeur Général	800 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	10 200 000	10 200 000	10 800 000	10 800 000	11 400 000	11 400 000	12 000 000	12 000 000
Contrôle interne	600 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 800 000	7 800 000	8 400 000	8 400 000	9 000 000	9 000 000	9 600 000	9 600 000
Responsable des opérations de marché	550 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	7 200 000	7 200 000	7 800 000	7 800 000	8 400 000	8 400 000	9 000 000	9 000 000
Responsable comptable	450 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	6 000 000	6 000 000	6 600 000	6 600 000	7 200 000	7 200 000	7 800 000	7 800 000
Responsable marketing et clientèle et ressource humaine	450 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	6 000 000	6 000 000	6 600 000	6 600 000	7 200 000	7 200 000	7 800 000	7 800 000
Assistant Gestionnaire de portefeuille 1	300 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	4 200 000	4 200 000	4 800 000	4 800 000	5 400 000	5 400 000	6 000 000	6 000 000
Assistant Gestionnaire de portefeuille 2	300 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	4 200 000	4 200 000	4 800 000	4 800 000	5 400 000	5 400 000	6 000 000	6 000 000
Chargé clientèle 1	150 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	2 400 000	2 400 000	3 000 000	3 000 000	3 600 000	3 600 000	4 200 000	4 200 000
Chargé clientèle 2	150 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	2 400 000	2 400 000	3 000 000	3 000 000	3 600 000	3 600 000	4 200 000	4 200 000
2 Stagiaires	50 000	600 000	600 000	600 000	1 200 000	1 200 000	1 800 000	1 800 000	2 400 000	2 400 000	3 000 000	3 000 000
Coursier/Chauffeur	50 000	600 000	600 000	600 000	1 200 000	1 200 000	1 800 000	1 800 000	2 400 000	2 400 000	3 000 000	3 000 000
<b>Total</b>	<b>3 850 000</b>	<b>46 200 000</b>	<b>46 200 000</b>	<b>46 200 000</b>	<b>52 800 000</b>	<b>52 800 000</b>	<b>59 400 000</b>	<b>59 400 000</b>	<b>66 000 000</b>	<b>66 000 000</b>	<b>72 600 000</b>	<b>72 600 000</b>

Source : l'auteur.

**Annexe 5 : Évolution du BFR**

ANNEE	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
Fourniture de bureau (Rames, Ancre etc)	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Informatique (Web; Comptable; BRVM)	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	3 097 500	3 097 500	3 097 500	3 097 500	3 097 500
Facture électricité et eau	250 000	262 500	275 625	289 406	303 877	319 070	335 024	351 775	369 364	387 832	407 224
Frais internet et téléphone	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000
Charge de personnel	46 200 000	46 200 000	46 200 000	52 800 000	52 800 000	59 400 000	59 400 000	66 000 000	66 000 000	72 600 000	72 600 000
Publicité	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Loyer	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Carburant	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Entretien et maintenance	200 000	200 000	220 000	220 000	250 000	250 000	270 000	270 000	280 000	280 000	300 000
Total BFR annuel	56 700 000	57 212 500	57 245 625	63 859 406	63 903 877	70 519 070	71 312 524	77 929 275	77 956 864	84 575 332	84 614 724
BFR/CA prévisionnel	124,34%	41,82%	30,12%	27,35%	24,13%	23,60%	22,27%	23,27%	21,56%	21,78%	20,39%
<b>Augmentation du BFR</b>		<b>512 500</b>	<b>33 125</b>	<b>6 613 781</b>	<b>44 470</b>	<b>6 615 194</b>	<b>793 454</b>	<b>6 616 751</b>	<b>27 589</b>	<b>6 618 468</b>	<b>39 392</b>

Source : l'auteur.

**Annexe 6: compte de résultat prévisionnel détaillé sur 10 ans**

Années	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
<b>(A)Chiffre d'affaire</b>	<b>45 600 000</b>	<b>136 800 000</b>	<b>190 080 000</b>	<b>233 448 000</b>	<b>264 816 000</b>	<b>298 848 000</b>	<b>320 208 000</b>	<b>334 896 000</b>	<b>361 584 000</b>	<b>388 272 000</b>	<b>414 960 000</b>
Fourniture de bureau (Rames, Ancre etc)	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Informatique (Web; Comptable; BRVM)	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	3 097 500	3 097 500	3 097 500	3 097 500	3 097 500
Facture électricité et eau	250 000	262 500	275 625	289 406	303 877	319 070	335 024	351 775	369 364	387 832	407 224
Frais internet et téléphone	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000
Publicité	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Loyer	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Carburant	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Entretien et maintenance	200 000	200 000	220 000	220 000	250 000	250 000	270 000	270 000	280 000	280 000	300 000
<b>(B) Total charges d'exploitation</b>	<b>10 500 000</b>	<b>11 012 500</b>	<b>11 045 625</b>	<b>11 059 406</b>	<b>11 103 877</b>	<b>11 119 070</b>	<b>11 912 524</b>	<b>11 929 275</b>	<b>11 956 864</b>	<b>11 975 332</b>	<b>12 014 724</b>
<b>(D) Valeur Ajoutée (A-B)</b>	<b>35 100 000</b>	<b>125 787 500</b>	<b>179 034 375</b>	<b>222 388 594</b>	<b>253 712 123</b>	<b>287 728 930</b>	<b>308 295 476</b>	<b>322 966 725</b>	<b>349 627 136</b>	<b>376 296 668</b>	<b>402 945 276</b>
Charge personnel	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	47 250 000	47 250 000	49 612 500	49 612 500	52 093 125	52 093 125
<b>(E)Exédent Brute d'exploitation (E-D)</b>	<b>- 9 900 000</b>	<b>80 787 500</b>	<b>134 034 375</b>	<b>177 388 594</b>	<b>208 712 123</b>	<b>240 478 930</b>	<b>261 045 476</b>	<b>273 354 225</b>	<b>300 014 636</b>	<b>324 203 543</b>	<b>350 852 151</b>
Dotations aux amortissements	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	4 916 000
<b>Résultat brute d'exploitation</b>	<b>-42 024 000</b>	<b>48 663 500</b>	<b>101 910 375</b>	<b>145 264 594</b>	<b>176 588 123</b>	<b>208 458 930</b>	<b>229 025 476</b>	<b>241 334 225</b>	<b>267 994 636</b>	<b>292 183 543</b>	<b>345 936 151</b>
Frais financiers	- 8 960 000	- 8 960 000	- 8 960 000	- 8 960 000	- 8 960 000	- 8 960 000					
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 50 984 000</b>	<b>39 903 500</b>	<b>92 950 375</b>	<b>136 524 594</b>	<b>167 628 123</b>	<b>208 458 930</b>	<b>229 025 476</b>	<b>241 334 225</b>	<b>267 994 636</b>	<b>292 183 543</b>	<b>345 936 151</b>
Impôts (27,5%)		- 10 973 463	- 25 561 353	- 37 544 263	- 46 097 734	- 57 326 206	- 62 982 006	- 66 366 912	- 73 698 525	- 80 350 474	- 95 132 442
<b>Résultat net</b>	<b>- 50 984 000</b>	<b>28 930 038</b>	<b>67 389 022</b>	<b>98 980 330</b>	<b>121 530 389</b>	<b>151 132 724</b>	<b>166 043 470</b>	<b>174 967 313</b>	<b>194 296 111</b>	<b>211 833 069</b>	<b>250 803 710</b>
Dotations aux amortissements	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 124 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	32 020 000	4 916 000
<b>CAF (avec endettement)</b>	<b>- 18 860 000</b>	<b>61 054 038</b>	<b>99 513 022</b>	<b>131 104 330</b>	<b>153 654 389</b>	<b>183 152 724</b>	<b>198 063 470</b>	<b>206 987 313</b>	<b>226 316 111</b>	<b>243 853 069</b>	<b>255 719 710</b>

Source : l'auteur.

**Annexe 7: calcul de la rentabilité financière.**

Calcul du CMPC	
Taux d'actif sans risque	6,00%
Rendement Marché	17%
Le Beta	1
Coût des capitaux propres	17%
Taux d'emprunt	12%
Impôt	27,50%
Coût d'emprunt net d'impôt	7%
CMPC	15,827%

$i(1-T_i)$	0,0508
CP (Capitaux propres)	366 770 000
DF (Dettes financières)	40 000 000
RC (Rendement des capitaux)	17%
Kcp	0,9017
Kdf	0,0983
Rc	15,83%

Elements	Année N-1	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
Coût du projet	- 366 767 500											
CAF ( avec endettement)		18 860 000	60 909 038	99 513 022	130 944 830	153 654 389	183 152 724	198 063 470	206 987 313	226 316 111	243 853 069	255 719 710
Coefficient d'actualisation (	1	0,855	0,731	0,624	0,534	0,456	0,390	0,333	0,285	0,243	0,208	0,178
Flux nets actualisés		- 16 119 658	44 494 877	62 133 001	69 878 715	70 083 481	71 400 000	65 993 833	58 946 338	55 086 188	50 730 554	45 469 452
Flux nets cumulés		- 16 119 658	28 375 219	90 508 220	160 386 935	230 470 416	301 870 416	367 864 248	426 810 587	481 896 774	532 627 329	578 096 781
Taux d'actualisation	15,83%											
VAN (15,827%)	250 619 889											
TRI	25,82%											
(DRCI) Payback	5,39	5 ans 4 mois 20 jours										
Indice de profitabilité	1,68											

Source : l'auteur.

**Annexe 8: budget de trésorerie.**

<b>Budget de trésorerie</b>											
<b>Total encaissement</b>											
Frais d'ouverture de compte	2 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	6 500 000	6 000 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Commission de livraison mensuel	1 050 000	4 200 000	7 350 000	10 500 000	13 230 000	15 750 000	17 850 000	19 530 000	21 210 000	22 890 000	24 570 000
Commission de livraison	12 600 000	50 400 000	88 200 000	126 000 000	158 760 000	189 000 000	214 200 000	234 360 000	254 520 000	274 680 000	294 840 000
Commission de frais de tenu de com	1 200 000	4 800 000	8 400 000	12 000 000	15 120 000	18 000 000	20 400 000	22 320 000	24 240 000	26 160 000	28 080 000
Commission de gestion	2 880 000	11 520 000	20 160 000	28 800 000	36 288 000	43 200 000	48 960 000	53 568 000	58 176 000	62 784 000	67 392 000
<b>Total Encaissement</b>	<b>20 230 000</b>	<b>78 420 000</b>	<b>131 610 000</b>	<b>184 800 000</b>	<b>229 898 000</b>	<b>271 950 000</b>	<b>306 410 000</b>	<b>333 778 000</b>	<b>362 146 000</b>	<b>390 514 000</b>	<b>418 882 000</b>
<b>Total décaissement</b>											
Fourniture de bureau (Rames, Ancre	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Informatique (Web; Comptable; BR	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	2 950 000	3 097 500	3 097 500	3 097 500	3 097 500	3 097 500
Facture électricité et eau	250 000	262 500	275 625	289 406	303 877	319 070	335 024	351 775	369 364	387 832	407 224
Frais internet et téléphone	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000	1 260 000
Charge de personnel	46 200 000	46 200 000	46 200 000	52 800 000	52 800 000	59 400 000	59 400 000	66 000 000	66 000 000	72 600 000	72 600 000
Publicité	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Loyer	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Carburant	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Entretien et maintenance	200 000	200 000	220 000	220 000	250 000	250 000	270 000	270 000	280 000	280 000	300 000
<b>Total Décaissement</b>	<b>56 700 000</b>	<b>57 212 500</b>	<b>57 245 625</b>	<b>63 859 406</b>	<b>63 903 877</b>	<b>70 519 070</b>	<b>71 312 524</b>	<b>77 929 275</b>	<b>77 956 864</b>	<b>84 575 332</b>	<b>84 614 724</b>

Source : l'auteur.



Figure 8 : Répartition de la population active évoluant en milieu informel par activités.



Source : Étude de Benjamin et Mbaye, 2012.

## **QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMELS**

Dans le cadre de la création d'un fonds de pension retraite destiné aux travailleurs du secteur informel au Burkina Faso, nous vous sollicitons pour répondre aux questions suivantes concernant votre intérêt.

Ce questionnaire est anonyme. Nous vous remercions pour votre collaboration.

**1. Quel métier pratiquez-vous ?**

**2. Êtes-vous employés ou Employeurs ?**

**3. Avez-vous un revenu mensuel supérieur à**

- **50 000 Fcfa**
- **100 000 Fcfa**
- **150 000 Fcfa**
- **200 000 Fcfa**

**4. Avez-vous droit à une quelconque prestation sociale ?**

- **Si Oui**                      **Laquelle ?**                      **Par quelle structure ?**
  
- **Non**

**5. Cotisez-vous dans une quelconque association ou mutuelle ?**

- **Si Oui**                      **Laquelle ?**                      **Dans quel but ?**

**6. Cotisez-vous pour votre retraite ?**

- **Si oui**                      **Laquelle ?**                      **A quelle fréquence ?**
- **Non**

**7. Serez — vous intéressez par une structure visant à vous aider à préparer votre retraite ?**

- **Oui**
- **Non**

**8. Combien serez-vous disposé à cotiser et à quelle fréquence ?**

- **Oui**                      **mensuel**                      **trimestre**
- **Non**

**9. Comment préférez-vous cotiser ?**

- **Virement mobile telle qu'orange monnaie, Wari.**
- **Directement à une agence.**

**10. Comment aimerez-vous être informé de l'état de votre épargne ?**

- **Par appel téléphonique.**
- **Message.**
- **Pointage personnel.**

**11. Souhaitez-vous que la structure chargée de vous accompagner soit soumise au contrôle de l'État ?**

- **Oui**
- **Non**

## Table des matières

Dédicace.....	i
Remerciements.....	ii
Sommaire.....	iii
Liste des sigles et Abréviations.....	iv
Liste des tableaux et figures.....	v
Introduction générale.....	1
Chapitre 1: Opportunité de mise en place d'un fonds de pension au profit du secteur informel dans la ville de Ouagadougou.....	6
I. Contexte général : Analyse du cadre macroéconomique et social du Burkina Faso.....	6
1. Analyse sectorielle de l'économie du Burkina Faso.....	7
a. Le secteur primaire.....	7
b. Le secteur secondaire.....	7
c. Le secteur tertiaire.....	7
2. Le système de protection sociale du Burkina Faso.....	9
a. Description du système de protection sociale du Burkina Faso.....	9
b. La protection sociale : la retraite.....	10
c. Principe de fonctionnement des régimes de retraite du Burkina Faso.....	10
II. Les caractéristiques du secteur informel au Burkina Faso.....	13
1. Descriptions des performances du secteur informel au Burkina Faso.....	15
a. Le secteur informel et d'emploi.....	16
III. Généralités sur les fonds de pension.....	18
IV. Analyse de l'environnement et de la concurrence au Burkina Faso.....	21
□ Environnement du projet.....	21
1. Analyse de l'offre de service de prestation de gestion d'épargne — retraite pour les travailleurs informels.....	24
a. Intensité concurrentielle.....	24
b. Demande potentielle de service de gestion de pension-retraite pour travailleurs informels.....	25
c. Résultats de l'étude de la demande.....	25
Chapitre 2: Création d'un fonds de pension au profit des travailleurs informels « Prévoyance retraite ». .	28

TIEBA Yves Miguel, 16<sup>ème</sup> Promotion MBF, projet professionnel.

---

I. Présentation du fonds pensions.....	28
1. Missions, vision objectifs et valeurs de Prévoyance retraite.....	28
a. Missions et vision.....	28
b. Objectifs de Prévoyance retraite.....	29
c. Valeurs de Prévoyance retraite.....	29
2. Forme juridique.....	29
3. Modèle économique de « Prévoyance retraite ».....	31
a. Source : nous-mêmes.....	31
b. Structure organisationnelle.....	31
c. Description des postes d'activités.....	32
II. Offre des services de « Prévoyances retraites ».....	33
1. Détail des portefeuilles des services proposés.....	33
a. Base de fonctionnement :.....	34
b. Description des stratégies de gestion de Prévoyance retraite.....	36
III. Politique de rémunération du fonds.....	40
IV. Planification de ressource matérielle et humaine.....	41
1. Plan de ressource matériel.....	41
2. Plan de ressources humaines :.....	42
Chapitre 3: Coût, modalités de financement et rentabilité du projet.....	44
I. Évaluation des coûts du projet et financement.....	44
1. Les frais d'établissement.....	44
2. Les investissements totaux de Prévoyance retraite.....	45
3. Le besoin en fonds de roulement.....	46
II. Modalité de financement du projet.....	46
1. Le capital social de prévoyance retraite.....	47
III. Projection financière.....	47
IV. Evaluation de la rentabilité.....	52
1. Analyse de la rentabilité économique.....	52
a. Analyse de la rentabilité économique.....	52

2. Étude de la sensibilité par aux risques .....	54
a. Analyse des risques de notre projet. ....	54
b. Étude de la sensibilité .....	55
c. Analyse de la rentabilité financière du projet. ....	59
Table des matières .....	76
Conclusion générale.....	56
Les références bibliographiques.....	57
Annexes.....	59
Table des matières.....	66
Résumé.....	68

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## Résumé

### **Modalité de constitution et mise en place d'un fonds de pension au service du secteur informel au Burkina Faso : prévoyance retraite.**

Le secteur informel du Burkina Faso apparaît aujourd'hui, comme l'un des secteurs les dynamiques de son économie. Depuis 2012, le secteur informel s'affiche comme le premier créateur d'emploi et contribue à environ 50 % du PIB. Cependant malgré de telles performances, les travailleurs de ce secteur ne disposent d'aucune protection sociale, en particulier l'assurance retraite. Cette situation paradoxale est imputable aux manquements du système de protection sociale. Cela contribue à promouvoir l'inégalité sociale et n'encourage pas par l'entrepreneuriat. Conscients du potentiel de ce secteur, certains pays ouest-africains commencent à mener des réflexions en vue d'élargir la protection sociale à cette population. Afin de participer à cette évolution et venir à aide l'État burkinabè, nous avons initié le projet création d'un fonds de pension au profit des travailleurs du secteur informel.

Les principales difficultés de la mise en œuvre de ce projet résident à la constitution du capital de l'octroi de confiance des travailleurs de ce secteur. Ainsi, tout le long de ce présent projet professionnel, nous avons tenté d'apporter une réponse adaptée à la réalisation de ce projet en présentant, tout d'abord une analyse de système de protection sociale et du milieu informel burkinabé, ensuite nous avons présenté la modélisation du fonds qui entend être un acteur majeur du système financier, et enfin les modalités de son financement et une projection financière sur 10 ans d'activités.

Au terme de notre étude, il est ressorti que le ce projet est rentable sur un horizon à moyen terme et produit suffisamment de flux pour rémunérer les investissements.

Mots clés : Fonds de pension, Marché financier, Financement, Burkina Faso

---

## Abstract

Funding arrangement of a pension fund serving the informal sector in Burkina Faso: retirement pension.

The informal sector of Burkina Faso is emerging today as one of the dynamic sectors of its economy. Since 2012, the informal sector has been the main creator of employment and contributes about 50% of GDP. However, in spite of such performances, workers in this sector have no social protection, in particular pension insurance. This paradoxical situation is due to the

failures of the social protection system. This contributes to promoting social inequality and does not encourage entrepreneurship.

Recognizing the potential of this sector, some West African countries are beginning to think about how to extend social protection to this population. In order to participate in this development and come to the assistance of the Burkinabe State, we have initiated the project to create a pension fund for the benefit of informal sector workers.

The main difficulties in the implementation of this project lie in the creation of the capital of the granting of confidence of workers in this sector. Thus, throughout this present professional project, we tried to provide a suitable response to the implementation of this project by presenting, first of all, an analysis of the social protection system and the informal Burkinabe environment. The modeling of the fund which intends to be a major player in the financial system, and finally the modalities of its financing and a financial projection over 10 years of activities.

At the end of our study, it was found that this project is profitable over a medium-term horizon and produces sufficient flows to pay for investments.

Key words: Pension fund, Financial market, Financing, Burkina Faso